REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Ville de DIVES SUR MER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21140225000016

POSTE COMPTABLE : tresorerie de cabourg dives

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET VILLE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libelle du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) 25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 49
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 79
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 80
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 85
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 86
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 87
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 88
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 89
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 91
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 92
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) 93
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) 94
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 95

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 96
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 97
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 100

D2 - Arrêté et signatures 101

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	Ville de DIVES SUR MER BUDGET VILLE	BP 2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 887
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	1 952
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 531 966,00	7 355 688,00	7 859,00	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 268,67	0
2	Produit des impositions directes/population	558,45	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 304,37	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	513,77	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	210,09	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,02 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,34 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	39,39 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) ~~sans~~ AVEC reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 934 941,69	7 742 831,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 192 110,69
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 934 941,69	8 934 941,69

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 044 888,28	3 485 510,08
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	510 888,00	366 678,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 296 411,80	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 852 188,08	3 852 188,08

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 787 129,77	12 787 129,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 978 100,00	0,00	1 978 000,00	1 978 000,00	1 978 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
014	Atténuations de produits	29 989,00	0,00	41 200,00	41 200,00	41 200,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200 813,00	0,00	1 225 913,00	1 225 913,00	1 225 913,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**7 208 902,00**	**0,00**	**7 245 113,00**	**7 245 113,00**	**7 245 113,00**
66	Charges financières	140 000,44	0,00	126 540,41	126 540,41	126 540,41
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**7 445 902,44**	**0,00**	**7 468 653,41**	**7 468 653,41**	**7 468 653,41**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 202 433,18*		*1 288 479,91*	*1 288 479,91*	*1 288 479,91*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*120 763,42*		*177 808,37*	*177 808,37*	*177 808,37*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 323 196,60***		***1 466 288,28***	***1 466 288,28***	***1 466 288,28***
	TOTAL	**8 769 099,04**	**0,00**	**8 934 941,69**	**8 934 941,69**	**8 934 941,69**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 934 941,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	32 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	295 000,00	0,00	246 000,00	246 000,00	246 000,00
73	Impôts et taxes	5 559 869,00	0,00	5 673 155,00	5 673 155,00	5 673 155,00
74	Dotations et participations	1 577 481,00	0,00	1 582 676,00	1 582 676,00	1 582 676,00
75	Autres produits de gestion courante	506 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes de gestion courante	**7 970 350,00**	**0,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**7 970 350,00**	**0,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*54 270,00*		*64 000,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***54 270,00***		***64 000,00***	***64 000,00***	***64 000,00***
	TOTAL	**8 024 620,00**	**0,00**	**7 742 831,00**	**7 742 831,00**	**7 742 831,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 192 110,69

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 934 941,69

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 402 288,28

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 220,00	28 000,00	59 000,00	59 000,00	87 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 878,00	148 878,00	0,00	0,00	148 878,00
21	Immobilisations corporelles	435 997,00	0,00	293 806,00	293 806,00	293 806,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 908 205,60	334 010,00	2 160 882,28	2 160 882,28	2 494 892,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**2 533 300,60**	**510 888,00**	**2 513 688,28**	**2 513 688,28**	**3 024 576,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	353 800,00	0,00	377 200,00	377 200,00	377 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des dépenses financières	**443 800,00**	**0,00**	**467 200,00**	**467 200,00**	**467 200,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 977 100,60**	**510 888,00**	**2 980 888,28**	**2 980 888,28**	**3 491 776,28**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*54 270,00*		*64 000,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***54 270,00***		***64 000,00***	***64 000,00***	***64 000,00***
	TOTAL	**3 031 370,60**	**510 888,00**	**3 044 888,28**	**3 044 888,28**	**3 555 776,28**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	296 411,80

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	838 700,00	235 678,00	758 700,00	758 700,00	994 378,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	484 474,00	131 000,00	231 000,00	231 000,00	362 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 323 174,00**	**366 678,00**	**989 700,00**	**989 700,00**	**1 356 378,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	189 000,00	0,00	458 900,00	458 900,00	458 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	674 668,48	0,00	440 621,80	440 621,80	440 621,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	Total des recettes financières	**1 059 668,48**	**0,00**	**1 029 521,80**	**1 029 521,80**	**1 029 521,80**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 382 842,48**	**366 678,00**	**2 019 221,80**	**2 019 221,80**	**2 385 899,80**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 202 433,18*		*1 288 479,91*	*1 288 479,91*	*1 288 479,91*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*120 763,42*		*177 808,37*	*177 808,37*	*177 808,37*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 323 196,60***		***1 466 288,28***	***1 466 288,28***	***1 466 288,28***

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		3 706 039,08	366 678,00	3 485 510,08	3 485 510,08	3 852 188,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 402 288,28

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 978 000,00		1 978 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000 000,00		4 000 000,00
014	Atténuations de produits	41 200,00		41 200,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 225 913,00		1 225 913,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	126 540,41	*0,00*	126 540,41
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	*0,00*	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*177 808,37*	177 808,37
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 288 479,91*	1 288 479,91
Dépenses de fonctionnement – Total		**7 468 653,41**	***1 466 288,28***	**8 934 941,69**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 934 941,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	377 200,00	*0,00*	377 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	87 000,00	*0,00*	87 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 878,00	*0,00*	148 878,00
21	Immobilisations corporelles (6)	293 806,00	*0,00*	293 806,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 494 892,28	*64 000,00*	2 558 892,28
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00
Dépenses d'investissement – Total		**3 491 776,28**	***64 000,00***	**3 555 776,28**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	296 411,80

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	27 000,00		27 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	246 000,00		246 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*64 000,00*	64 000,00
73	Impôts et taxes	5 673 155,00		5 673 155,00
74	Dotations et participations	1 582 676,00		1 582 676,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	*0,00*	150 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**7 678 831,00**	***64 000,00***	**7 742 831,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 192 110,69

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 934 941,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	458 900,00	*0,00*	458 900,00
13	Subventions d'investissement	994 378,00	*0,00*	994 378,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	362 000,00	*0,00*	362 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*177 808,37*	177 808,37
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*1 288 479,91*	1 288 479,91
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00		130 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 945 278,00**	***1 466 288,28***	**3 411 566,28**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	440 621,80

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**1 978 100,00**	**1 978 000,00**	**1 978 000,00**
60611	Eau et assainissement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	440 000,00	263 100,00	263 100,00
60621	Combustibles	10 000,00	189 200,00	189 200,00
60622	Carburants	50 000,00	50 000,00	50 000,00
60623	Alimentation	146 000,00	146 000,00	146 000,00
60624	Produits de traitement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	32 000,00	32 000,00	32 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	249 000,00	249 000,00	249 000,00
60633	Fournitures de voirie	60 000,00	60 000,00	60 000,00
60636	Vêtements de travail	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	38 000,00	38 000,00	38 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 100,00	2 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	26 000,00	16 000,00	16 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	500,00	500,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	63 000,00	65 000,00	65 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6156	Maintenance	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6161	Multirisques	45 000,00	45 000,00	45 000,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	36 000,00	36 000,00	36 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 400,00	6 400,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	2 500,00	2 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	60 000,00	60 000,00
63513	Autres impôts locaux	400,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	600,00	600,00	600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	100,00	100,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**4 000 000,00**	**4 000 000,00**	**4 000 000,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	39 000,00	43 200,00	43 200,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 000,00	35 000,00	35 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 180 000,00	2 180 200,00	2 180 200,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	48 000,00	48 000,00	48 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	300 000,00	300 000,00	300 000,00
64131	Rémunérations non tit.	261 500,00	300 000,00	300 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 000,00	21 800,00	21 800,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	380 000,00	347 300,00	347 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	620 000,00	620 000,00	620 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	500,00
014	**Atténuations de produits**	**29 989,00**	**41 200,00**	**41 200,00**
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	29 989,00	41 200,00	41 200,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 200 813,00**	**1 225 913,00**	**1 225 913,00**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	7 000,00	8 500,00	8 500,00
6531	Indemnités	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	9 000,00	9 100,00	9 100,00
6535	Formation	4 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	181 813,00	181 813,00	181 813,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65548	Autres contributions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	1 000,00	1 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	75 000,00	75 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	400 000,00	400 000,00	400 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	72 000,00	22 000,00	22 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	320 000,00	320 000,00	320 000,00
65888	Autres	10 000,00	10 000,00	10 000,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**7 208 902,00**	**7 245 113,00**	**7 245 113,00**
66	**Charges financières (b)**	**140 000,44**	**126 540,41**	**126 540,41**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	140 000,44	130 000,00	130 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-3 459,59	-3 459,59
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**90 000,00**	**90 000,00**	**90 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**7 445 902,44**	**7 468 653,41**	**7 468 653,41**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 202 433,18***	***1 288 479,91***	***1 288 479,91***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***120 763,42***	***177 808,37***	***177 808,37***
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*120 763,42*	*177 808,37*	*177 808,37*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 323 196,60***	***1 466 288,28***	***1 466 288,28***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 323 196,60***	***1 466 288,28***	***1 466 288,28***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**8 769 099,04**	**8 934 941,69**	**8 934 941,69**

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**8 934 941,69**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	39 856,32
Montant des ICNE de l'exercice N-1	43 315,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 459,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**32 000,00**	**27 000,00**	**27 000,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**296 000,00**	**246 000,00**	**246 000,00**
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	35 000,00	20 000,00	20 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	166 000,00	130 000,00	130 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	24 000,00	24 000,00	24 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	7 000,00	7 000,00
73	**Impôts et taxes**	**5 559 869,00**	**5 673 155,00**	**5 673 155,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 144 303,00	3 287 589,00	3 287 589,00
73211	Attribution de compensation	2 024 442,00	2 024 442,00	2 024 442,00
73221	FNGIR	29 124,00	29 124,00	29 124,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	140 000,00	140 000,00	140 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	42 000,00	42 000,00	42 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	180 000,00	150 000,00	150 000,00
74	**Dotations et participations**	**1 577 481,00**	**1 582 676,00**	**1 582 676,00**
7411	Dotation forfaitaire	900 330,00	877 378,00	877 378,00
74121	Dotation de solidarité rurale	215 071,00	231 614,00	231 614,00
74127	Dotation nationale de péréquation	133 053,00	127 821,00	127 821,00
74712	Emplois d'avenir	15 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	11 000,00	8 000,00	8 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	3 000,00	7 800,00	7 800,00
74758	Participat° Autres groupements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	16 000,00	12 000,00	12 000,00
7478	Participat° Autres organismes	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	30 000,00	30 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 130,00	5 003,00	5 003,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	115 397,00	119 560,00	119 560,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00	12 000,00	12 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**506 000,00**	**150 000,00**	**150 000,00**
752	Revenus des immeubles	120 000,00	110 000,00	110 000,00
7551	Excédent des BA administratifs	350 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	36 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**7 970 350,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**7 970 350,00**	**7 678 831,00**	**7 678 831,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)***	***54 270,00***	***64 000,00***	***64 000,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*54 270,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***54 270,00***	***64 000,00***	***64 000,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**8 024 620,00**	**7 742 831,00**	**7 742 831,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**1 192 110,69**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**8 934 941,69**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 220,00	59 000,00	59 000,00
2031	Frais d'études	38 600,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 620,00	9 000,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	148 878,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	37 000,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	111 878,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	435 997,00	293 806,00	293 806,00
2115	Terrains bâtis	123 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 700,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	15 900,00	45 000,00	45 000,00
2138	Autres constructions	0,00	4 000,00	4 000,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	14 400,00	14 400,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	600,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	96 412,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 600,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 000,00	58 800,00	58 800,00
2182	Matériel de transport	28 240,00	76 606,00	76 606,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 150,00	58 000,00	58 000,00
2184	Mobilier	3 400,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	85 995,00	32 000,00	32 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 908 205,60	2 160 882,28	2 160 882,28
2313	Constructions	1 323 074,00	1 995 882,28	1 995 882,28
2315	Installat°, matériel et outillage techni	585 131,60	165 000,00	165 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 533 300,60	2 513 688,28	2 513 688,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	353 800,00	377 200,00	377 200,00
1641	Emprunts en euros	342 550,00	377 200,00	377 200,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 250,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00	90 000,00	90 000,00
	Total des dépenses financières	443 800,00	467 200,00	467 200,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 977 100,60	2 980 888,28	2 980 888,28
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*54 270,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*54 270,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
2313	*Constructions*	*44 270,00*	*60 400,00*	*60 400,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*10 000,00*	*3 600,00*	*3 600,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*54 270,00*	*64 000,00*	*64 000,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 031 370,60	3 044 888,28	3 044 888,28

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	510 888,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	296 411,80
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	838 700,00	758 700,00	758 700,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	370 000,00	280 000,00	280 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	440 000,00	470 000,00	470 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	8 700,00	8 700,00	8 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	484 474,00	231 000,00	231 000,00
1641	Emprunts en euros	253 474,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	231 000,00	231 000,00	231 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 323 174,00	989 700,00	989 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	863 668,48	899 521,80	899 521,80
10222	FCTVA	139 000,00	376 900,00	376 900,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	82 000,00	82 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	674 668,48	440 621,80	440 621,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 000,00	130 000,00	130 000,00
	Total des recettes financières	1 059 668,48	1 029 521,80	1 029 521,80
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 382 842,48	2 019 221,80	2 019 221,80
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 202 433,18*	*1 288 479,91*	*1 288 479,91*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*120 763,42*	*177 808,37*	*177 808,37*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*2 156,36*	*309,60*	*309,60*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*3 900,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*3 988,93*	*5 712,19*	*5 712,19*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 735,88*	*1 649,42*	*1 649,42*
28138	*Autres constructions*	*940,50*	*940,50*	*940,50*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*3 437,01*	*5 145,93*	*5 145,93*
281571	*Matériel roulant*	*4 872,00*	*40 052,36*	*40 052,36*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*1 686,96*	*1 870,44*	*1 870,44*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*25 309,98*	*28 045,85*	*28 045,85*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*3 537,36*	*3 537,36*	*3 537,36*
28182	*Matériel de transport*	*12 702,57*	*24 139,69*	*24 139,69*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*17 889,21*	*24 573,81*	*24 573,81*
28184	*Mobilier*	*10 584,65*	*3 845,06*	*3 845,06*
28188	*Autres immo. corporelles*	*26 022,01*	*37 986,16*	*37 986,16*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*1 323 196,60*	*1 466 288,28*	*1 466 288,28*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 323 196,60*	*1 466 288,28*	*1 466 288,28*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 706 039,08	3 485 510,08	3 485 510,08

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	366 678,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 852 188,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R/ 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D/ 041 = R/ 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1) — A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	413 882	1 842 706	0	97 700	94 400	147 600	0	0	6 000	378 600	0	2 980 888
- Equipements municipaux (2)		1 792 206	0	50 000	13 000	129 000	0	0	0	205 600	0	2 513 668
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	413 882											413 882
Dépenses d'ordre	0											64 000
Total dépenses de l'exercice	**413 882**	**1 872 306**	**0**	**105 700**	**101 400**	**162 100**	**0**	**0**	**6 000**	**383 500**	**0**	**3 044 888**
RAR N-1 et reports	**296 412**	**298 360**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**212 528**	**0**	**807 300**
Total cumulé dépenses d'investissement	**710 294**	**2 170 666**	**0**	**105 700**	**101 400**	**162 100**	**0**	**0**	**6 000**	**596 028**	**0**	**3 852 188**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**1 859 102**	**1 351 438**	**0**	**24 930**	**27 778**	**58 841**	**0**	**0**	**0**	**163 422**	**0**	**3 485 510**
RAR N-1 et reports	**0**	**231 000**	**0**	**135 678**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**366 678**
Total cumulé recettes d'investissement	**1 859 102**	**1 582 438**	**0**	**160 608**	**27 778**	**58 841**	**0**	**0**	**0**	**163 422**	**0**	**3 852 188**

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	**1 378 480**	**2 380 792**	**0**	**1 024 800**	**877 046**	**976 070**	**416 000**	**0**	**0**	**1 881 754**	**0**	**8 934 942**
RAR N-1 et reports	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total cumulé dépenses de fonctionnement	**1 378 480**	**2 380 792**	**0**	**1 024 800**	**877 046**	**976 070**	**416 000**	**0**	**0**	**1 881 754**	**0**	**8 934 942**
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	**0**	**7 176 811**	**0**	**144 000**	**32 820**	**226 000**	**0**	**0**	**0**	**164 200**	**0**	**7 742 831**
RAR N-1 et reports	**0**	**1 192 111**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 192 111**
Total cumulé recettes de fonctionnement	**0**	**8 367 922**	**0**	**144 000**	**32 820**	**226 000**	**0**	**0**	**0**	**164 200**	**0**	**8 934 942**

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**413 882**	**2 170 866**	**0**	**105 700**	**101 400**	**162 100**	**0**	**0**	**6 000**	**596 928**	**0**	**3 555 776**
Dépenses réelles		413 882	2 141 066	0	97 700	94 400	147 600	0	0	6 000	591 128	0	3 491 776
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	50 500	0	47 700	81 400	18 600	0	0	6 000	173 000	0	377 200
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	87 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	148 878	0	148 878
21	Immobilisations corporelles	0	121 206	0	15 000	13 000	4 000	0	0	0	140 600	0	293 806
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	323 882	1 882 360	0	35 000	0	125 000	0	0	0	128 650	0	2 494 892
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*0*	*29 600*	*0*	*8 000*	*7 000*	*14 500*	*0*	*0*	*0*	*4 900*	*0*	*64 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*29 600*	*0*	*8 000*	*7 000*	*14 500*	*0*	*0*	*0*	*4 900*	*0*	*64 000*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
RECETTES													
Total recettes investissement		**1 869 102**	**1 582 438**	**0**	**160 608**	**27 778**	**58 841**	**0**	**0**	**0**	**163 422**	**0**	**3 862 188**
Recettes réelles		570 622	1 548 900	0	144 378	0	40 000	0	0	0	82 000	0	2 385 900
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	440 622	376 900	0	0	0	0	0	0	0	82 000	0	899 522
13	Subventions d'investissement	0	810 000	0	144 378	0	40 000	0	0	0	0	0	994 378

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	362 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	362 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*1 288 480*	*33 538*	*0*	*16 230*	*27 778*	*18 841*	*0*	*0*	*0*	*81 422*	*0*	*1 466 288*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 288 480*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 288 480*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*33 538*	*0*	*16 230*	*27 778*	*18 841*	*0*	*0*	*0*	*81 422*	*0*	*177 808*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**1 378 480**	**2 380 792**	**0**	**1 024 800**	**877 046**	**976 070**	**416 000**	**0**	**0**	**1 881 754**	**0**	**8 934 942**
Dépenses réelles		90 000	2 202 983	0	1 024 800	877 046	976 070	416 000	0	0	1 881 754	0	7 468 653
011	Charges à caractère général	0	540 080	0	321 790	285 346	270 580	0	0	0	560 194	0	1 978 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 042 070	0	661 860	463 030	568 480	0	0	0	1 264 560	0	4 000 000
014	Atténuations de produits	0	41 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 200
022	Dépenses imprévues	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
65	Autres charges de gestion courante	0	477 493	0	33 950	110 470	137 000	416 000	0	0	51 000	0	1 225 913
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	97 840	0	7 200	16 900	0	0	0	0	4 600	0	126 540
67	Charges exceptionnelles	0	4 300	0	0	1 300	0	0	0	0	1 400	0	7 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*1 288 480*	*177 808*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 466 288*
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 288 480*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1 288 480*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*177 808*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*177 808*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		**0**	**7 175 811**	**0**	**144 000**	**32 820**	**226 000**	**0**	**0**	**0**	**164 200**	**0**	**7 742 831**
Recettes réelles		0	7 146 211	0	136 000	25 820	211 500	0	0	0	159 300	0	7 678 831
013	Atténuations de charges	0	7 580	0	500	70	350	0	0	0	18 500	0	27 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	12 450	0	130 000	8 250	43 500	0	0	0	51 800	0	246 000
73	Impôts et taxes	0	5 631 155	0	0	0	0	0	0	0	42 000	0	5 673 155
74	Dotations et participations	0	1 416 876	0	5 500	0	160 300	0	0	0	0	0	1 582 676
75	Autres produits de gestion courante	0	78 150	0	0	17 500	7 350	0	0	0	47 000	0	150 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*0*	*29 600*	*0*	*8 000*	*7 000*	*14 500*	*0*	*0*	*0*	*4 900*	*0*	*64 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0*	*29 600*	*0*	*8 000*	*7 000*	*14 500*	*0*	*0*	*0*	*4 900*	*0*	*64 000*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 378 479,91	2 380 791,78	0,00	0,00	3 759 271,69
Dépenses de l'exercice		1 378 479,91	2 380 791,78	0,00	0,00	3 759 271,69
011	Charges à caractère général	0,00	540 080,00	0,00	0,00	540 080,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 042 070,00	0,00	0,00	1 042 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	41 200,00	0,00	0,00	41 200,00
022	Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 288 479,91*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 288 479,91*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*177 808,37*	*0,00*	*0,00*	*177 808,37*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	477 493,00	0,00	0,00	477 493,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	97 840,41	0,00	0,00	97 840,41
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 300,00	0,00	0,00	4 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	8 367 921,69	0,00	0,00	8 367 921,69
Recettes de l'exercice		0,00	7 175 811,00	0,00	0,00	7 175 811,00
013	Atténuations de charges	0,00	7 580,00	0,00	0,00	7 580,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*29 600,00*	*0,00*	*0,00*	*29 600,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	12 450,00	0,00	0,00	12 450,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 631 155,00	0,00	0,00	5 631 155,00
74	Dotations et participations	0,00	1 416 876,00	0,00	0,00	1 416 876,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	78 150,00	0,00	0,00	78 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	1 192 110,69	0,00	0,00	1 192 110,69
SOLDE (2)		-1 378 479,91	5 987 129,91	0,00	0,00	4 608 650,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 293 901,78	0,00	0,00	83 770,00	0,00	0,00	3 120,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 293 901,78	0,00	0,00	83 770,00	0,00	0,00	3 120,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	512 650,00	0,00	0,00	25 030,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	984 610,00	0,00	0,00	56 740,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	41 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*177 808,37*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	475 493,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	97 840,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 357 921,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		7 165 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	7 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*29 600,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 631 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 416 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	78 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 192 110,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		6 064 019,91	0,00	0,00	-83 770,00	0,00	0,00	6 880,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1,1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	641 050,00	2 880,00	0,00	0,00	380 870,00	1 024 800,00
Dépenses de l'exercice		0,00	641 050,00	2 880,00	0,00	0,00	380 870,00	1 024 800,00
011	Charges à caractère général	0,00	137 060,00	2 880,00	0,00	0,00	181 850,00	321 790,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	462 840,00	0,00	0,00	0,00	198 020,00	661 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	33 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00	144 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00	144 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*6 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 000,00*	*8 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-629 050,00	-2 880,00	0,00	0,00	-248 870,00	-880 800,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		300 960,00	340 090,00	0,00	380 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		300 960,00	340 090,00	0,00	380 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	58 550,00	78 410,00	0,00	181 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 610,00	228 230,00	0,00	199 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	500,00	33 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 000,00	11 000,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 000,00	11 000,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 000,00*	*5 000,00*	*0,00*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-299 960,00	-329 090,00	0,00	-248 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 410,00	419 620,00	456 016,00	877 046,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 410,00	419 620,00	456 016,00	877 046,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 300,00	118 460,00	165 586,00	285 346,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	110,00	299 790,00	163 130,00	463 030,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	70,00	110 400,00	110 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	16 900,00	16 900,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	8 550,00	24 270,00	32 820,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	8 550,00	24 270,00	32 820,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	70,00	70,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*1 400,00*	*5 600,00*	*7 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	7 150,00	1 100,00	8 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 410,00	-411 070,00	-431 746,00	-844 226,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 410,00	419 620,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 410,00	419 620,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 300,00	118 460,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	110,00	299 790,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 400,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-1 410,00	-411 070,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	452 360,00	523 710,00	976 070,00
Dépenses de l'exercice		0,00	452 360,00	523 710,00	976 070,00
011	Charges à caractère général	0,00	144 610,00	126 980,00	270 590,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	170 750,00	397 730,00	568 480,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	137 000,00	0,00	137 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	29 040,00	196 960,00	226 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	29 040,00	196 960,00	226 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	90,00	260,00	350,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*13 600,00*	*900,00*	*14 500,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	43 500,00	43 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 000,00	152 300,00	160 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 350,00	0,00	7 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-423 320,00	-326 750,00	-750 070,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	416 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		335 480,00	116 880,00	0,00	0,00	0,00	167 780,00	355 930,00	0,00
Dépenses de l'exercice		335 480,00	116 880,00	0,00	0,00	0,00	167 780,00	355 930,00	0,00
011	Charges à caractère général	100 950,00	43 660,00	0,00	0,00	0,00	9 270,00	116 710,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 530,00	73 220,00	0,00	0,00	0,00	158 510,00	239 220,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		27 340,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	92 560,00	104 400,00	0,00
Recettes de l'exercice		27 340,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	92 560,00	104 400,00	0,00
013	Atténuations de charges	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*11 900,00*	*1 700,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*900,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	23 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 300,00	80 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-308 140,00	-115 180,00	0,00	0,00	0,00	-75 220,00	-251 530,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		416 000,00	0,00	416 000,00
Dépenses de l'exercice		416 000,00	0,00	416 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	416 000,00	0,00	416 000,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-416 000,00	0,00	-416 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-416 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		189 700,00	1 692 054,00	0,00	1 881 754,00
Dépenses de l'exercice		189 700,00	1 692 054,00	0,00	1 881 754,00
011	Charges à caractère général	189 700,00	370 494,00	0,00	560 194,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 264 560,00	0,00	1 264 560,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	164 200,00	0,00	164 200,00
Recettes de l'exercice		0,00	164 200,00	0,00	164 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*4 900,00*	*0,00*	*4 900,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	51 800,00	0,00	51 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-189 700,00	-1 527 854,00	0,00	-1 717 554,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	189 700,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	189 700,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	189 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-189 700,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	800,00	938 944,00	752 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	800,00	938 944,00	752 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	800,00	234 504,00	135 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	647 440,00	617 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	0,00	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	161 800,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	161 800,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	17 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*3 600,00*	*1 300,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	51 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-800,00	-777 044,00	-750 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	0,00	*0,00*	*0,00*	*0,00*	0,00	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	0,00	0,00	*0,00*	*0,00*	0,00	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		710 294,08	2 170 666,00	0,00	0,00	2 880 960,08
Dépenses de l'exercice		413 882,28	1 872 306,00	0,00	0,00	2 286 188,28
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*29 600,00*	*0,00*	*0,00*	*29 600,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	50 500,00	0,00	0,00	50 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	59 000,00	0,00	0,00	59 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	121 206,00	0,00	0,00	121 206,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	323 882,28	1 612 000,00	0,00	0,00	1 936 882,28
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		296 411,80	298 360,00	0,00	0,00	594 771,80
RECETTES (2)		1 859 101,71	1 582 437,76	0,00	0,00	3 441 539,47
Recettes de l'exercice		1 859 101,71	1 351 437,76	0,00	0,00	3 210 539,47
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 288 479,91*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 288 479,91*
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*33 537,76*	*0,00*	*0,00*	*33 537,76*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	440 621,80	376 900,00	0,00	0,00	817 521,80
13	Subventions d'investissement	0,00	710 000,00	0,00	0,00	710 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	231 000,00	0,00	0,00	231 000,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	231 000,00	0,00	0,00	231 000,00
SOLDE (2)		1 148 807,63	-568 228,24	0,00	0,00	580 579,39

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		2 017 266,00	0,00	0,00	53 400,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 718 906,00	0,00	0,00	53 400,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*29 600,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 806,00	0,00	0,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	1 512 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		298 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 579 674,26	0,00	0,00	2 763,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 348 674,26	0,00	0,00	2 763,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*30 774,26*	*0,00*	*0,00*	*2 763,50*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	378 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	231 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		231 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-437 591,74	0,00	0,00	-50 636,50	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	58 600,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00	105 700,00
Dépenses de l'exercice		0,00	58 600,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00	105 700,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*6 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2 000,00*	*8 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	37 600,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00	47 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	150 534,92	0,00	0,00	0,00	10 072,80	160 607,72
Recettes de l'exercice		0,00	14 856,92	0,00	0,00	0,00	10 072,80	24 929,72
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*14 856,92*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 372,80*	*16 229,72*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	8 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	135 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 678,00
SOLDE (2)		0,00	91 934,92	0,00	0,00	0,00	-37 027,20	54 907,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		30 600,00	28 000,00	0,00	47 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		30 600,00	28 000,00	0,00	47 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 000,00*	*5 000,00*	*0,00*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 600,00	8 000,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		138 620,26	11 914,66	0,00	10 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		2 942,26	11 914,66	0,00	10 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 942,26*	*11 914,66*	*0,00*	*1 372,80*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		135 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		108 020,26	-16 085,34	0,00	-37 027,20	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	51 500,00	49 900,00	101 400,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	51 500,00	49 900,00	101 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*1 400,00*	*5 600,00*	*7 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	42 100,00	39 300,00	81 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 000,00	5 000,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	7 217,39	20 560,34	27 777,73
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	7 217,39	20 560,34	27 777,73
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*7 217,39*	*20 560,34*	*27 777,73*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-44 282,61	-29 339,66	-73 622,27

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*1 400,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	42 100,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	7 217,39	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	7 217,39	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*7 217,39*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-44 282,61	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le délail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	151 200,00	10 900,00	162 100,00
Dépenses de l'exercice		0,00	151 200,00	10 900,00	162 100,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*13 600,00*	*900,00*	*14 500,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	18 600,00	0,00	18 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	115 000,00	10 000,00	125 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	52 060,05	6 781,03	58 841,08
Recettes de l'exercice		0,00	52 060,05	6 781,03	58 841,08
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*12 060,05*	*6 781,03*	*18 841,08*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-89 139,95	-4 118,97	-103 258,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		134 500,00	16 700,00	0,00	0,00	0,00	900,00	10 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		134 500,00	16 700,00	0,00	0,00	0,00	900,00	10 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*11 900,00*	*1 700,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*900,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		43 947,97	8 112,08	0,00	0,00	0,00	5 040,09	1 740,94	0,00
Recettes de l'exercice		43 947,97	8 112,08	0,00	0,00	0,00	5 040,09	1 740,94	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*3 947,97*	*8 112,08*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*5 040,09*	*1 740,94*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-90 552,03	-8 587,92	0,00	0,00	0,00	4 140,09	-8 259,06	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services commune	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	Dépenses de l'exercice	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 000,00	0,00	0,00	0,00	-6 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		15 000,00	581 028,00	0,00	596 028,00
Dépenses de l'exercice		15 000,00	368 500,00	0,00	383 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*4 900,00*	*0,00*	*4 900,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	173 000,00	0,00	173 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	140 600,00	0,00	140 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	50 000,00	0,00	65 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	212 528,00	0,00	212 528,00
RECETTES (2)		0,00	163 422,08	0,00	163 422,08
Recettes de l'exercice		0,00	163 422,08	0,00	163 422,08
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*81 422,08*	*0,00*	*81 422,08*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	82 000,00	0,00	82 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-15 000,00	-417 605,92	0,00	-432 605,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		17 700,00	0,00	620 728,00	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Dépenses de l'exercice	17 700,00	0,00	308 200,00	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*3 600,00*	*1 300,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 700,00	0,00	155 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	99 300,00	41 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	212 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	129 680,36	33 741,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	129 680,36	33 741,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*47 680,36*	*33 741,72*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-17 700,00	0,00	-391 047,64	-8 858,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**7 445 366,25**									
1641 Emprunts en euros (total)					7 445 366,25									
11/040314	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	23/11/2004	28/02/2005	15/09/2005	130 000,00	F		2,105	4,255	EUR	A	P	N	A-1
11/040314	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	23/11/2004	28/02/2005	15/09/2005	120 000,00	F		2,105	4,255	EUR	A	P	N	A-1
11/040314	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	23/11/2004	28/02/2005	15/09/2005	51 000,00	F		2,105	4,255	EUR	A	P	N	A-1
11/040314	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	23/11/2004	28/02/2005	15/09/2005	69 000,00	F		2,105	4,255	EUR	A	P	N	A-1
15/060193	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	26/06/2006	18/09/2006	15/07/2007	140 014,00	F		3,816	4,590	EUR	A	P	N	A-1
15/060193	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	26/06/2006	18/09/2006	15/07/2007	140 014,00	F		3,816	4,590	EUR	A	P	N	A-1
15/060193	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	26/06/2006	18/09/2006	15/07/2007	200 020,00	F		3,816	4,590	EUR	A	P	N	A-1
15/060193	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	26/06/2006	18/09/2006	15/07/2007	249 952,00	F		3,816	4,590	EUR	A	P	N	A-1
16/MIN254087	CREDIT LOCAL DE FRANCE	14/12/2007	15/07/2008	01/09/2008	500 000,00	F		4,680	4,679	EUR	A	P	N	A-1
17/1274102 (1129880)	CAISSE DES DEPOTS	06/01/2009	20/03/2009	01/02/2010	113 160,00	V	LIVRET A	4,470	3,299	EUR	A	P	N	A-1
17/1274102 (1129880)	CAISSE DES DEPOTS	06/01/2009	20/03/2009	01/02/2010	200 000,00	V	LIVRET A	4,470	3,299	EUR	A	P	N	A-1
17/1274102 (1129880)	CAISSE DES DEPOTS	06/01/2009	20/03/2009	01/02/2010	226 000,00	V	LIVRET A	4,470	3,299	EUR	A	P	N	A-1
17/1274102 (1129880)	CAISSE DES DEPOTS	06/01/2009	20/03/2009	01/02/2010	501 840,00	V	LIVRET A	4,470	3,299	EUR	A	P	N	A-1
18/00159276520	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	01/06/2011	01/09/2011	15/12/2011	750 000,00	F		4,200	4,268	EUR	T	P	N	A-1
19/1274103 (1212843)	CAISSE DES DEPOTS	10/01/2012	01/04/2012	01/02/2013	957 000,00	V	LIVRET A	4,510	2,860	EUR	A	P	N	A-1
20007/5200734	CAISSE DES DEPOTS	11/06/2017	28/02/2018	01/06/2018	450 000,00	F		2,000	2,016	EUR	T	P	N	-
20008/5196474	CAISSE DES DEPOTS	11/06/2017	28/02/2018	01/05/2018	50 000,00	F		2,000	2,016	EUR	T	P	N	-
20009/MON524311EUR	LA BANQUE POSTALE	14/12/2018	06/02/2019	01/06/2019	592 000,00	F		1,600	1,611	EUR	T	C	N	-
20009/MON524311EUR	LA BANQUE POSTALE	14/12/2018	06/02/2019	01/06/2019	366 000,00	F		1,600	1,611	EUR	T	C	N	-
20009/MON524311EUR	LA BANQUE POSTALE	14/12/2018	06/02/2019	01/06/2019	115 000,00	F		1,600	1,611	EUR	T	C	N	-
21/00160 00020026902	CREDIT MUTUEL	04/04/2013	17/06/2013	30/09/2013	423 552,00	F		4,000	4,061	EUR	T	P	N	A-1
21/00160 00020026902	CREDIT MUTUEL	04/04/2013	17/06/2013	30/09/2013	143 990,00	F		4,000	4,061	EUR	T	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
21/00160 00020026902	CREDIT MUTUEL	04/04/2013	17/05/2013	30/09/2013	96 358,00	F		4,000	4,061	EUR	T	P	N	A-1
7/2084009	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	05/05/2003	05/06/2003	45 018,75	F		4,460	4,667	EUR	M	P	N	A-1
7/2084009	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	05/05/2003	05/06/2003	46 998,75	F		4,460	4,557	EUR	M	P	N	A-1
7/2084009	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	05/05/2003	05/06/2003	14 348,75	F		4,460	4,557	EUR	M	P	N	A-1
7/2084009	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	05/05/2003	05/06/2003	160 000,00	F		4,460	4,557	EUR	M	P	N	A-1
8/2084010	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	10/12/2003	10/01/2004	302 000,00	F		4,460	4,556	EUR	M	P	N	A-1
9/2084011	CE BASSE NORMANDIE	28/03/2003	10/12/2003	10/01/2004	302 000,00	F		4,460	4,556	EUR	M	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**170 000,00**									
1681 Autres emprunts (total)					170 000,00									
23/27/09/2013	ASS DIOCESAINE DE BAYEUX	27/09/2013	19/11/2013	01/10/2014	170 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**7 615 366,25**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**4 518 717,27**					**364 354,25**	**128 320,44**	**0,00**	**38 831,12**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 518 717,27					364 354,25	128 320,44	0,00	38 831,12
11/040314	N	0,00	A-1	32 500,00	4,70	F		4,750	6 500,00	1 569,48	0,00	0,00
11/040314	N	0,00	A-1	30 000,00	4,70	F		4,750	6 000,00	1 448,75	0,00	0,00
11/040314	N	0,00	A-1	12 750,00	4,70	F		4,750	2 550,00	615,72	0,00	0,00
11/040314	N	0,00	A-1	17 250,00	4,70	F		4,750	3 450,00	833,03	0,00	0,00
15/060193	N	0,00	A-1	49 004,90	6,53	F		4,760	7 000,70	2 371,51	0,00	916,39
15/060193	N	0,00	A-1	49 004,90	6,53	F		4,760	7 000,70	2 371,51	0,00	916,39
15/060193	N	0,00	A-1	70 007,00	6,53	F		4,760	10 001,00	3 387,87	0,00	1 309,13
15/060193	N	0,00	A-1	87 483,20	6,53	F		4,760	12 497,60	4 233,61	0,00	1 635,94
16/MIN254087	N	0,00	A-1	123 857,37	2,66	F		4,680	39 412,49	5 796,52	0,00	1 306,36
17/1274102 (1129880)	N	0,00	A-1	74 070,22	14,08	V	LIVRET A	2,450	3 982,50	1 814,72	0,00	1 569,28
17/1274102 (1129880)	N	0,00	A-1	130 912,37	14,08	V	LIVRET A	2,450	7 038,71	3 207,36	0,00	2 773,56
17/1274102 (1129880)	N	0,00	A-1	147 930,98	14,08	V	LIVRET A	2,450	7 953,74	3 624,31	0,00	3 134,13
17/1274102 (1129880)	N	0,00	A-1	328 485,32	14,08	V	LIVRET A	2,450	17 661,53	8 047,80	0,00	6 959,44
18/00159276520	N	0,00	A-1	513 698,34	11,70	F		4,200	34 579,47	21 035,45	0,00	838,46
19/1274103 (1212843)	N	0,00	A-1	701 314,37	17,07	V	LIVRET A	2,450	29 952,22	17 182,20	0,00	15 031,98
20007/5200734	N	0,00	-	425 229,81	23,15	F		2,000	14 544,61	8 333,71	0,00	656,75
20008/5196474	N	0,00	-	47 247,75	23,15	F		2,000	1 616,06	925,98	0,00	72,97
20009/MON524311EUR	N	0,00	-	569 800,00	19,15	F		1,600	29 600,00	8 939,20	0,00	696,26
20009/MON524311EUR	N	0,00	-	342 650,00	19,15	F		1,600	17 800,00	5 375,60	0,00	418,70
20009/MON524311EUR	N	0,00	-	110 687,50	19,15	F		1,600	5 750,00	1 736,50	0,00	135,25
21/00160 00020026902	N	0,00	A-1	270 491,24	8,49	F		4,000	27 281,79	10 413,63	0,00	0,00
21/00160 00020026902	N	0,00	A-1	91 934,03	8,49	F		4,000	9 272,49	3 539,41	0,00	0,00
21/00160 00020026902	N	0,00	A-1	61 522,18	8,49	F		4,000	6 205,14	2 368,58	0,00	0,00
7/2084009	N	0,00	A-1	10 775,47	3,34	F		4,460	2 986,05	420,03	0,00	24,12
7/2084009	N	0,00	A-1	11 249,39	3,34	F		4,460	3 117,38	438,50	0,00	25,18

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
7/2084009	N	0,00	A-1	3 434,45	3,34	F		4,460	951,74	133,86	0,00	7,69
7/2084009	N	0,00	A-1	38 296,82	3,34	F		4,460	10 612,63	1 492,85	0,00	85,76
8/2084010	N	0,00	A-1	83 564,83	3,94	F		4,460	19 517,85	3 331,23	0,00	158,69
9/2084011	N	0,00	A-1	83 564,83	3,94	F		4,460	19 517,85	3 331,23	0,00	158,69
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spécieux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**45 000,00**					**11 250,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		45 000,00					11 250,00	0,00	0,00	0,00
23/27/09/2013	N	0,00	A-1	45 000,00	3,66	F		0,000	11 250,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 563 717,27**					**375 604,25**	**128 320,44**	**0,00**	**38 831,12**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	67,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 068 102,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

2875.24.66641 13231

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Référence garant : 278123 CMNE DE DIVES SUR MER
Département : 014 Calvados

Montants en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Emprunteur n° 43030 IMMOBILIERE BASSE SEINE							
Produit : PEPR 06 ECO PRET TLA SS PREFI 5-15 ANS				Entité : CDC			
1317728		01/01/2018	01/02/2030	5 902,12	26,93	50,00	0,00
Produit : PEPR 10 ECO PRET TLA SS PREFI 21-25 ANS				Entité : CDC			
1317729		01/01/2018	01/02/2040	151 214,23	689,79	50,00	0,00
Produit : PEX 09 PEX.PHARE. ET PRET COPROPRIETES				Entité : CDC			
5292936	096215	29/05/2019	01/06/2049	1 404 000,00	6 928,94	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 43030				**1 561 116,35**	**7 645,66**		**0,00**

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

PR0201-PR0384 V2.0
INFOGAR1 Garant n° 000278123

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Emprunteur n° 207746 INOLYA							
Produit : APLCD 11 PLACD 01.02.06 ALL 3 ANS				Entité : CDC			
0268131		01/09/1988	01/09/2025	158 908,11	667,20	100,00	0,00
Produit : GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV				Entité : CDC			
1303602		01/09/2017	01/10/2026	45 504,37	152,74	50,00	0,00
1303679		01/09/2017	01/09/2028	155 346,91	693,33	50,00	0,00
Produit : PAM 10 AMELIORATION				Entité : CDC			
5200264	068720	26/09/2017	01/10/2032	119 407,79	400,80	100,00	0,00
Produit : PEPR 06 ECO PRET TLA SS PREFI 5-15 ANS				Entité : CDC			
5200263	068720	26/09/2017	01/10/2032	585 000,00	0,00	100,00	0,00
Produit : PLAI 01 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION				Entité : CDC			
1184901		24/02/2011	01/11/2062	390 494,53	352,09	100,00	0,00
Produit : PLAI 03 PLAI BBC AVEC PREFINANCEMENT				Entité : CDC			
1184800		24/02/2011	01/11/2047	295 500,82	169,55	100,00	0,00
Produit : PLAIB 01 PLA D'INSERTION BONIFIE				Entité : CDC			
1110636		15/05/2008	01/06/2058	134 560,34	430,70	100,00	0,00
Produit : PLAIB 02 PLA D'INSERTION BONIFIE				Entité : CDC			
1088429		05/06/2007	01/07/2043	12 637,19	34,75	100,00	0,00
1088449		05/06/2007	01/07/2058	36 477,70	100,32	100,00	0,00
1110639		15/05/2008	01/06/2045	528 051,38	1 690,20	100,00	0,00
Produit : PLATS 01 PLA TS CONSTRUCTION PREFINANCEE				Entité : CDC			
0870386		02/02/1999	01/09/2032	52 614,23	269,61	50,00	0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Référence garant : 278123 CMNE DE DIVES SUR MER
Département : 014 Calvados

Montants en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Produit : PLATS 01 PLA TS CONSTRUCTION PREFINANCEE				Entité : CDC			
0929330		19/10/2000	01/05/2034	106 926,45	1 033,63	50,00	0,00
1006492		27/05/2002	01/12/2035	10 671,27	12,69	50,00	0,00
Produit : PLA88 06 PLA FONGIBLE AVEC PREFINANCEMENT				Entité : CDC			
0431639		01/08/1994	01/08/2027	133 228,54	1 134,27	50,00	0,00
0443908		01/05/1995	01/05/2028	116 038,07	1 585,86	50,00	0,00
Produit : PLA90 03 PLA TRES SOCIAL				Entité : CDC			
0443912		02/05/1995	01/06/2027	29 399,00	265,20	50,00	0,00
Produit : PLA96 01 PLA FONGIBLE AVEC PREFINANCEMENT				Entité : CDC			
0472991		01/07/1997	01/07/2030	416 489,48	4 269,02	50,00	0,00
0870378		02/02/1999	01/09/2032	240 632,33	1 630,85	50,00	0,00
0929478		19/10/2000	01/05/2034	299 462,96	3 893,02	50,00	0,00
Produit : PLSDD 01 PRET LOCATIF SOCIAL PREFINANCE				Entité : CDC			
1189587		26/05/2011	01/06/2033	159 522,93	1 671,07	50,00	0,00
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL				Entité : CDC			
1006490		27/05/2002	01/12/2035	257 715,29	411,92	50,00	0,00
1082966		22/03/2007	01/04/2049	844 319,21	11 061,51	50,00	0,00
1082968		22/03/2007	01/04/2059	274 628,49	3 597,94	50,00	0,00
1083126		22/03/2007	01/04/2049	900 811,47	11 801,62	50,00	0,00
1083128		22/03/2007	01/04/2059	292 884,23	3 837,11	50,00	0,00
1103025		29/02/2008	01/03/2050	68 089,44	879,49	50,00	0,00
1103026		29/02/2008	01/03/2060	42 153,05	544,48	50,00	0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Produit : PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL				Entité : CDC			
1110503		15/05/2008	01/06/2045	762 552,01	6 878,60	100,00	0,00
1150059		12/11/2009	01/06/2046	579 571,25	4 553,43	100,00	0,00
1150080		12/11/2009	01/06/2061	239 964,78	1 885,29	100,00	0,00
1189479		26/05/2011	01/06/2033	1 301 480,07	10 225,15	50,00	0,00
1192584		06/06/2011	01/07/2063	217 118,69	1 465,55	100,00	0,00
Produit : PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL				Entité : CDC			
1110512		15/05/2008	01/06/2058	450 615,28	4 064,77	100,00	0,00
1304076		01/09/2017	01/12/2055	114 699,01	155,13	100,00	0,00
Produit : PLUS 06 PLUS BBC AVEC PREFINANCEMENT				Entité : CDC			
1192610		06/06/2011	01/07/2048	399 875,15	2 299,28	100,00	0,00
Produit : RARSD 03 RéA AN RED SIMP INT DIFF REV				Entité : CDC			
1303930		01/09/2017	01/01/2020	64 444,44	867,62	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 207746				**10 837 796,26**	**84 985,79**		**0,00**

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

2875.4/4.8643 13286

Référence garant : 278123 CMNE DE DIVES SUR MER
Département : 014 Calvados

Montants en Euro

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Emprunteur n° 207778 ESH PARTELIOS HABITAT							
Produit : GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV				Entité : CDC			
1321350		01/07/2018	01/10/2027	118 486,38	397,71	50,00	0,00
Total Emprunteur n° 207778				**118 486,38**	**397,71**		**0,00**

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

PR0201-PR0384 V2.0
INFOGAR1 Garant n° 000278123

2875.4/4.8643 13288

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement (1)	Capital garanti restant dû au 31/12/2019 (1)	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit (1)	Quotité garantie %	Créances impayées garanties (1)
Emprunteur n° 291875 SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE							
Produit : PEX 09 PEX.PHARE. ET PRET COPROPRIETES				Entité : CDC			
1257246		28/10/2013	01/11/2033	16 426,08	36,35	100,00	0,00
1257248		28/10/2013	01/11/2033	13 140,85	29,08	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 291875				**29 566,93**	**65,43**		**0,00**
Total général de l'encours garanti				**12 546 965,92**	**93 094,59**		**0,00**

PR0201-PR0384 V2.0
INFOGAR1 Garant n° 000278123

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Caisse des dépôts et consignations
7,bis rue Jeanne d'Arc - Square des Arts CS 71020 - 76171 Rouen cedex - Tél : 02 35 15 65 11
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	2	21/01/2015
L	ENGINS DE MANUTATIONS ET CHARGEURS	5	21/01/2015
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	21/01/2015
L	MOBILIER	10	21/01/2015
L	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL	4	21/01/2015
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	21/01/2015
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE ET ELETRONIQUE	5	21/01/2015
L	MATERIEL TELEPHONIQUE	4	21/01/2015
L	MATERIEL CLASSIQUE DIVERS	6	21/01/2015
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4	21/01/2015
L	PETIT EQUIPEMENT ET OUTILLAGE D'ATELIER	2	21/01/2015
L	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	5	21/01/2015
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	21/01/2015
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	21/01/2015
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	21/01/2015
L	PLATATIONS	15	21/01/2015
L	AUTRES INSTALLATIONS, AMENAGEMENTS DE TERRAIN	30	21/01/2015
L	CONSTRUCTIONS DE BATIMENTS (PRODUCTIFS DE REVENUS)	20	21/01/2015
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	10	21/01/2015
L	AGENCEMENTS DE BATIMENTS, INSTAL ELEC ET TELEPHONIQUES	20	21/01/2015
L	BIENS DE FAIBLE VALEUR INFERIEURE A 1500€ HT	1	21/01/2015
L	VEHICULE DE TOURISME ET MATERIEL DE TRANSPORT	5	21/05/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**467 200,00**	I	**467 200,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**377 200,00**		**377 200,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	377 200,00		377 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**90 000,00**		**90 000,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**467 200,00**	**510 888,00**	**296 411,80**	**1 274 499,80**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 055 188,28**	**III**	**2 055 188,28**
Ressources propres externes de l'année (a)		**458 900,00**		**458 900,00**
10222	FCTVA	376 900,00		376 900,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	82 000,00		82 000,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**1 596 288,28**		**1 596 288,28**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*309,60*		*309,60*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*5 712,19*		*5 712,19*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*1 649,42*		*1 649,42*
28138	*Autres constructions*	*940,50*		*940,50*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*5 145,93*		*5 145,93*
281571	*Matériel roulant*	*40 052,36*		*40 052,36*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*1 870,44*		*1 870,44*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*28 045,85*		*28 045,85*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*3 537,36*		*3 537,36*
28182	*Matériel de transport*	*24 139,69*		*24 139,69*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*24 573,81*		*24 573,81*
28184	*Mobilier*	*3 845,06*		*3 845,06*
28188	*Autres immo. corporelles*	*37 986,16*		*37 986,16*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00		130 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 288 479,91*		*1 288 479,91*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 055 188,28**	**366 678,00**	**0,00**	**440 621,80**	**2 862 488,08**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 274 499,80**
Ressources propres disponibles	IV	**2 862 488,08**

Solde	V = IV – II (6)	1 587 988,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la sect° de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14,86**	**0,00**	**14,86**
Adjt adm	C	0,00	0,00	0,00	3,86	0,00	3,86
Adjt adm Pal 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Adjt adm Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61,47**	**0,00**	**61,47**
Adjt tech ter	C	0,00	0,00	0,00	19,82	0,00	19,82
Adjt tech ter Pal 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
Adjt tech ter Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	14,65	0,00	14,65
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Agent maitrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur Pal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Agent Pal ATSEM 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent Pal ATSEM 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6,46**	**0,00**	**6,46**
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80
Adjt ter patr Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Adjt ter patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80
Assist conserv Pal 2Cl	B	0,00	0,00	0,00	0,86	0,00	0,86
Attaché conserv patr	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5,26**	**0,00**	**5,26**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	1,26	0,00	1,26
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Animateur Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14,00**	**0,00**	**14,00**
Adjoint au Maire		0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Apprenti		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Maire		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Receveur Municipal		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104,05**	**0,00**	**104,05**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjt tech ter	C		348	0,00	A Début de contrat	CDD
Adjt tech ter	C		348	0,00	A Début de contrat	CDD
Adjt ter animation	C		696	0,00	A Début de contrat	CDD
ENSEIGNANT				0,00	A Arrivée collectivité	A Personnel enseignant
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	9 726 000,00	3,52	10,13	0,00	985 244,00	3,52
TFPB	8 007 000,00	5,04	28,44	0,00	2 277 191,00	5,04
TFPNB	73 700,00	2,22	34,13	0,00	25 154,00	2,22
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

Dives sur Mer
NORMANDIE

RESTES A REALISER AU 31/12/2019

DEPENSES

CHAPITRES	COMPTES	FONCTIONS	SERVICES	MONTANTS
	2051	020	001	28 000.00
20	**TOTAL**			**28 000.00**
	204132	822	009	37 000.00
	2041512	822	009	111 878.00
204	**TOTAL**			**148 878.00**
	2313	020	001	222 860.00
	2313	020	177	47 500.00
	2315	822	009	63 650.00
23	**TOTAL**			**334 010.00**
DEPENSES	**TOTAL**			**510 888.00**

RECETTES

	1321	020	001	100 000.00
	1321	211	033	19 368.00
	1341	211	033	116 310 .00
13	**TOTAL**			**235 678.00**
	1641	020	177	131 000.00

Hôtel de Ville - BP 60020 - 14160 Dives-sur-Mer Cedex
Tél. : 02 31 28 12 50 - Fax : 02 31 24 42 28 - e-mail : mairie@dives-sur-mer.fr - site : www.dives-sur-mer.com

16	**TOTAL**			**131 000.00**
	TOTAL			**366 678.00**

Fait à Dives-sur-Mer, le 31 décembre 2019

Le Maire,

M. MOURARET Pierre

CAISSE D'EPARGNE
NORMANDIE

Caen, le 31 Décembre 2019

Monsieur le Maire
Commune de Dives sur Mer
Rue du Général de Gaulle BP 60 020
14 160 DIVES SUR MER

Objet : ACCORD DE PRET INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous faire part de l'accord de la Caisse d'Epargne Normandie pour vous octroyer le financement inscrit au Budget Primitif 2019 d'un montant de 131 000 € sur une durée maximum de 20 ans.

Cet accord est valable 6 mois à compter de ce jour, sous réserve de la production d'une délibération autorisant le recours à l'emprunt.

Comme convenu, l'exemplaire du contrat de prêt vous sera envoyé la première quinzaine du mois de janvier 2020. Il reprendra les caractéristiques validées ensemble à savoir :

- Montant : 131 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1.01%
- Commission d'engagement : 150 €
- Décaissement des fonds le 3/04/2020 au plus tard

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Delphine DOYENNEL
Chargée d'affaires collectivités
delphine.doyennel@cen.caisse-epargne.fr ou 06.71.17.44.54

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Normandie - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen – 76230 Bois-Guillaume – 384 353 413 R.C.S. Rouen - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919

CAISSE D'EPARGNE
NORMANDIE

CONTRAT DE PRÊT
TAUX FIXE

Secteur Public

N° de contrat : N° 088146E

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE DIVES SUR MER sis(e) à la Mairie de DIVES SUR MER (14160)
Représenté(e) par son Maire ou l'Adjoint dûment habilité(e) à l'effet des présentes

Ci-après dénommé(e) « **L'Emprunteur** »

ET

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Ueizen – 76230 Bois-Guillaume – 384 353 413 R.C.S. Rouen - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919, représentée par toute personne habilitée au titre des présentes,

Ci-après dénommée le « **Prêteur** »

Ensemble dénommés les « **Parties** »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le présent contrat de prêt (le « **Contrat de Prêt** ») établit les conditions dans lesquelles le Prêteur consent à l'Emprunteur, qui l'accepte, le prêt dont les caractéristiques sont ci-après énoncées (le « **Prêt** »).

Le Contrat de Prêt est constitué des présentes conditions particulières (les « **Conditions Particulières** »), conditions générales (les « **Conditions Générales** ») et les annexes (les « **Annexes** ») formant un tout indissociable.

Etant précisé que les Conditions Particulières prévaudront dans tous les cas sur les Conditions Générales dès lors qu'elles viennent soit les compléter soit les modifier soit les contredire.

Paraphes Emprunteur

PM

CONDITIONS PARTICULIERES

Objet du Prêt : Les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à financer le programme d'investissement de l'Emprunteur

Montant du Prêt : 131 000.00 € - Cent trente mille euros	**Commission d'engagement :** 150.00 euros **Frais de dossier :** sans objet

Durée totale du Prêt (comprenant le différé d'amortissement le cas échéant) : 20 années

PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Se reporter à l'article 4 des conditions générales

PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Taux d'intérêt du Prêt : taux fixe de 1.01 % l'an (taux proportionnel annuel)	**Base de calcul :** 30/360
Durée de l'amortissement : 240 mois	**Mode d'amortissement :** progressif au taux de 1.01 %
Quantième : 05	**Périodicité des échéances :** trimestrielle
Montant de l'échéance (*) : 1 810.51 € (*) ne tient pas compte d'éventuels intérêts de préfinancement	**Différé d'amortissement :** sans objet

Le Taux effectif global du Prêt est égal à :

1.026 % l'an	soit un taux de période de 0.255 %, pour une période trimestrielle

Conditions de formation du contrat

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de réalisation des conditions suspensives, stipulées au seul bénéfice du Prêteur et consistant en la remise au Prêteur avant le 13/02/2020 au plus tard de tous les documents ci-après :

- Un exemplaire original du Contrat de Prêt, paraphé et signé par l'Emprunteur et,
- Copie de la délibération de l'organe délibérant de l'Emprunteur, certifiée conforme et rendue exécutoire, décidant le recours au Prêt et autorisant son organe exécutif à signer le Contrat de Prêt, accompagné, le cas échéant, des délégations de signature nécessaires

A défaut, le Contrat de Prêt sera nul et non avenu.

L'Emprunteur déclare avoir pris connaissance, lu et compris la « Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel » dont les conditions d'accès sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales.

Adresses des notifications :

- L'Emprunteur : COMMUNE DE DIVES SUR MER Adresse : MAIRIE – 14160 DIVES SUR MER A l'attention de : Monsieur le Maire Email : manuel.malvasio@dives-sur-mer.fr Télécopie : 02 31 28 12 62 Téléphone : //////////	**- Le Prêteur : CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE** Adresse : Bois Guillaume (76230), 201 Route de Darnétal A l'attention de : Service crédits professionnels et BDR Télécopie : 02.35.59.43.55 Téléphone : 02.32.76.31.94

Paraphes Emprunteur

CONDITIONS GENERALES

Article 1- Description générale

Le Prêt à Taux fixe est un crédit d'investissement à moyen ou long terme.

Article 2- Objet et Montant du Prêt

Le Prêteur consent à l'Emprunteur, qui l'accepte, le Prêt d'un montant en principal indiqué aux Conditions Particulières.
Les fonds mobilisés au titre du Contrat de Prêt sont exclusivement destinés à financer l'Objet du Prêt précisé dans les Conditions Particulières.
La responsabilité du Prêteur ne saurait être engagée du fait de l'utilisation des fonds par l'Emprunteur à d'autres fins que celles initialement prévues.

Article 3- Durée du Prêt

Le Prêt est consenti pour la durée totale indiquée aux Conditions Particulières, durée qui commence à courir à compter de la Date du Point de Départ de l'Amortissement (PDA). Ladite durée du prêt sera augmentée du nombre de jours courus entre la date de la mise à disposition des fonds et la Date du Point de Départ de l'Amortissement.

La date de Point de Départ d'Amortissement (PDA) correspond :

-Soit à la première date utile qui suit la date de versement total des fonds, en cas de versements fractionnés
(première date utile = quantième choisi par l'emprunteur et figurant aux conditions particulières à la rubrique « Quantième »).

-Soit à la date de versement des fonds si cela correspond au « quantième » retenu par l'emprunteur et indiqué aux conditions particulières.

TITRE I
CONDITIONS RELATIVES A LA PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Article 4- Modalités d'utilisation de la phase de mise à disposition des fonds

4-1 Versement des fonds

Sous réserve de la réalisation préalable des conditions de formation du contrat visées dans les Conditions Particulières, les fonds seront versés en une ou plusieurs fois avec un maximum de quatre (4) versements.

Durant la phase de mise à disposition des fonds commençant à la date de signature des présentes et finissant quatre (4) mois à compter de cette date, l'Emprunteur pourra mobiliser les fonds dans les conditions prévues ci-après.

Durant la phase de mise à disposition des fonds, les fonds sont disponibles à toutes dates, sur demande de l'**Emprunteur**, notifiée à la **Caisse d'Epargne**, quarante huit (48) heures au moins précédant la date choisie pour le versement des fonds, au moyen de la Demande de Réalisation d'Emprunt dont un modèle est remis à l'**Emprunteur** au jour de signature des présentes. Lors de chaque appel de fonds, l'Emprunteur précisera le montant et la date de versement souhaités dans la Demande de Réalisation d'Emprunt .

La date choisie pour le versement des fonds doit être un jour ouvré, à défaut la date prise en compte sera celle du jour ouvré suivant.

Paraphes Emprunteur

PA

Les fonds seront mis à la disposition de l'Emprunteur, au choix du Prêteur, par procédure de crédit d'office auprès du comptable assignataire de l'Emprunteur ou par virement sur le compte Banque de France du Trésor Public chargé des fonctions de receveur de l'Emprunteur.

4-2 Cas des fonds non-mobilisés à la date de fin de la phase de mise à disposition des fonds

Sauf dérogation expresse de la CAISSE D'EPARGNE - matérialisée par l'exécution par la CAISSE D'EPARGNE - du versement souhaité par l'emprunteur, le montant du prêt sera réduit à due concurrence de la fraction utilisée, si la totalité des fonds n'a pas été débloquée dans un délai de quatre (4) mois à compter de la date de signature du contrat par la **Caisse d'Epargne** ; dans cette éventualité de réduction du capital emprunté, un avenant aux présentes sera établi entre les parties.

Article 5- Calcul et paiement des intérêts pendant la phase de mise à disposition des fonds

5-1 Calcul des intérêts intercalaires

Pendant la phase de mise à disposition des fonds, les sommes effectivement versées à l'Emprunteur portent intérêt au taux fixé aux Conditions Particulières à compter de leurs dates de mise à disposition.

Le décompte de ces intérêts intercalaires est effectué compte tenu du nombre exact de jours courus du jour du versement des fonds jusqu'à la Date du Point de Départ de l'Amortissement (PDA) indiquée aux Conditions Particulières, rapporté à une année bancaire de 360 jours.

5-2 Taux de référence

Le taux de référence utilisé pour le décompte des intérêts est le taux d'intérêt applicable au Prêt tel que déterminé aux Conditions Particulières.

5-3 Règlement des intérêts

Les intérêts intercalaires dus seront seront payables à la Date de 1ère échéance de l'Amortissement par procédure de débit d'office auprès du comptable assignataire de l'Emprunteur, dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

TITRE II
CONDITIONS RELATIVES A LA PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Article 6- Taux d'intérêt applicable

Le taux d'intérêt applicable est le taux fixe indiqué aux Conditions Particulières du Contrat de Prêt.

Article 7- Taux effectif global

Le Taux effectif global du Prêt est déterminé conformément aux articles L. 314-1 et suivants du code de la consommation, en tenant compte notamment des intérêts, des frais et commissions qui figurent aux Conditions Particulières.

L'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des possibilités d'utilisation de la phase de mise à disposition des fonds qui lui sont offertes - de déterminer à l'avance le taux d'effectif global (TEG) du Prêt.

Paraphes Emprunteur

Toutefois, à titre indicatif et en prenant en considération l'ensemble des frais et commissions dus par l'Emprunteur, et en prenant pour hypothèse que l'intégralité des fonds est versée en une seule fois au Point de Départ d'Amortissement (PDA) alors le TEG du Prêt s'établit au taux indiqué aux Conditions Particulières.

Le taux effectif global et le taux de période indiqués ci-dessus peuvent correspondre, le cas échéant, à des chiffres arrondis selon la règle suivante :

- lorsque la 3ème décimale est inférieure ou égale à 4, la valeur de la deuxième décimale est conservée,
- lorsque la 3ème décimale est supérieure ou égale à 5, la valeur courante de la deuxième décimale est augmentée.

Article 8- Calcul et paiement des intérêts

Les intérêts qui commenceront à courir du jour du Point de Départ de l'Amortissement (PDA) sont payables à terme échu à chaque échéance, selon la périodicité indiquée aux Conditions Particulières et, pour la première fois, à la date de première échéance.

L'intervalle compris entre deux échéances est dénommé « Période d'Intérêts », étant précisé que chaque Période d'Intérêts débute le jour d'une échéance et se termine le jour précédant l'échéance suivante. La première Période d'Intérêts commence le jour de la Date du point de départ de l'amortissement (PDA) et se termine à la date de la première échéance.

Les Conditions Particulières déterminent la base de calcul applicable au calcul des intérêts du Prêt :

- les intérêts sont calculés selon la méthode désignée par les termes « 30/360 ».
  Les intérêts sont alors calculés sur la base conventionnelle d'un mois de 30 jours pour une période d'intérêts mensuelle d'un trimestre de 90 jours pour une période d'intérêts trimestrielle, d'un semestre de 180 jours pour une période d'intérêts semestrielle et d'une année de 360 jours pour une période d'intérêts annuelle rapporté à une année bancaire de 360 jours, en appliquant le taux fixe annuel au capital restant dû au titre du Prêt au début de la période d'intérêts concernée.
  Pour tenir compte, le cas échéant, d'une durée inférieure à la périodicité fixée aux Conditions Particulières entre la Date du Point de départ de l'Amortissement (PDA) et la date de la première échéance, les intérêts de la première période d'intérêts sont calculés sur le nombre exact de jours rapporté à une année bancaire de 360 jours.

Article 9- Mode d'amortissement

9.1 Modalité d'amortissement

Chaque échéance comprend une fraction de capital nécessaire pour amortir le Prêt compte-tenu du mode d'amortissement du capital prévu aux Conditions Particulières, de la durée d'amortissement et du taux de progressivité (pour l'amortissement progressif) prévus aux Conditions Particulières.

Selon les Conditions Particulières, le mode d'amortissement prévu est soit :

- un amortissement constant du capital à chaque échéance (la somme nécessaire à cet amortissement, comprise dans chaque échéance, sera d'un montant identique pendant toute la durée du Prêt),
- un amortissement progressif du capital à chaque échéance (la somme nécessaire à cet amortissement, comprise dans chaque échéance, est calculée sur la base du taux de progressivité déterminé aux « Conditions Particulières »),
- un amortissement dit « à la carte », suivant le tableau d'amortissement fixé d'un commun accord entre l'Emprunteur et le Prêteur.

Les échéances seront prélevées selon la périodicité indiquée aux conditions particulières le jour du mois indiqué aux conditions particulières sous la rubrique « Quantième ».

Par défaut, en l'absence de choix exprimé par l'emprunteur avant l'émission du présent contrat, le quantième sera positionné au 5 d'un mois.

Si une des dates d'échéance définies selon les modalités exposées ci-dessus n'est pas ouvrée, il est convenu que le paiement de cette échéance sera reporté au premier jour ouvré suivant la date de l'échéance et par conséquent le montant des intérêts ne sera pas modifié.

Paraphes Emprunteur

PM

9.2 Différé d'amortissement

Le Prêt peut comporter une période de différé d'amortissement dont la durée est précisée aux Conditions Particulières.

L'Emprunteur ne sera tenu de payer, durant cette période, que les intérêts sur les sommes dues au taux du Prêt tel que défini aux Conditions Particulières.

La durée de la période de différé indiquée dans les Conditions Particulières ne pourra pas être allongée, sauf accord express du Prêteur et établissement d'un avenant au présent contrat.

Article 10- Remboursement anticipé du prêt

L'Emprunteur a la faculté de rembourser le prêt totalement ou partiellement par anticipation à chaque date d'échéance, moyennant une demande notifiée au Prêteur par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Prêteur au plus tard 50 jours calendaires avant la date de l'échéance choisie.

En cas de remboursement anticipé partiel, ce remboursement devra porter sur un montant minimum correspondant à 10% du capital restant dû à la date choisie pour le remboursement anticipé, sans que ce montant puisse être inférieur à 5 000 euros (*cinq mille* euros), sauf s'il s'agit du solde.

Les intérêts dus par l'Emprunteur cesseront de courir sur le capital remboursé par anticipation à compter du jour de l'encaissement des fonds et au plus tôt à la date de l'échéance choisie.

En cas de remboursement anticipé partiel, ce dernier donnera lieu à une réduction du capital restant dû à hauteur du montant du remboursement anticipé et au recalcul du tableau d'amortissement du Prêt selon son mode d'amortissement et sa durée restant à courir. Un nouveau tableau d'amortissement sera alors remis à l'Emprunteur par le Prêteur.

Tout remboursement anticipé donnera lieu au versement, par l'Emprunteur au Prêteur, d'une indemnité actuarielle calculée comme suit.

L'indemnité actuarielle est égale à la différence, si elle est positive, entre :

- d'une part, la somme du montant, actualisé au taux d'actualisation défini ci-après, des échéances, en capital et intérêts, restant à payer sur la durée résiduelle du Prêt, et calculées au prorata du capital remboursé par anticipation ;

- et, d'autre part, le montant du capital donnant lieu au remboursement par anticipation.

Le taux d'actualisation indiqué ci-dessus est un taux annuel proportionnel à la périodicité des échéances du Prêt, qui équivaut actuariellement au taux CMS EUR dont la durée résiduelle est égale, ou s'il n'existe pas de durée égale, de durée résiduelle la plus proche, de la durée de vie moyenne résiduelle du Prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé.

Le CMS (*Constant Maturity Swap*) EUR correspond à la cotation d'une opération d'échange de taux d'intérêts (swap) pour une durée déterminée, amortie *in fine*, dans laquelle un taux fixe est échangé contre un taux Euribor « 6 mois ».
Le taux de rendement visé ci-dessus est calculé par l'ICE Benchmark Administration Limited (IBA) et constaté sur la page ICESWAP2 de l'écran Reuters aux environs de 11 heures (heure de Francfort), ou sur toute autre page écran équivalente en cas d'indisponibilité de la page écran telle que spécifiée ci-avant, 30 (trente) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé ou, s'il s'agit d'un jour férié, le dernier jour ouvré précédent ce jour férié.

La durée de vie moyenne résiduelle du prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé est égale :
- à la somme,
  - du produit de la durée (D_1, D_2... D_n), séparant respectivement chaque date d'échéance restant à échoir de la date de remboursement anticipé,

Paraphes Emprunteur

- par le montant respectif (M_1, M_2... M_n) de l'amortissement en capital du à chaque date d'échéance ;
- cette somme [(D_1 x M_1) + (D_2 x M_2) +...+ (D_n x M_n)] étant divisée par le capital restant dû à la date prévue pour le remboursement anticipé.

Aucune indemnité actuarielle ne sera due, ni par l'Emprunteur, ni par le Prêteur, dans le cas où le taux fixe du Prêt serait inférieur ou égal au taux d'actualisation défini ci-dessus.

L'indemnité actuarielle et le capital remboursé par anticipation seront exigibles à la date prévue pour le remboursement anticipé. Ils seront réglés par le comptable assignataire par virement au profit du compte de la Caisse d'Epargne
n°11425 00200 08055934872 42

TITRE III
CONDITIONS COMMUNES A LA PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS ET A LA PHASE D'AMORTISSEMENT DU PRET

Article 11- Commission d'engagement

La commission d'engagement dont le montant est fixé aux Conditions Particulières sera réglée par l'Emprunteur au Prêteur selon les modalités prévues à l'article intitulé « Modalité de règlement » des Conditions Générales dans les jours suivants la remise au Prêteur du Contrat de Prêt paraphé et signé par l'Emprunteur.

Article 12- Modification ou disparition des taux ou indices de référence

En cas de modification de la composition et/ou de la définition des taux ou indices auxquels il est fait référence dans le Contrat de Prêt, de même qu'en cas de disparition des taux ou indices et de substitution de taux ou indices de même nature ou équivalents, ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme les publiant ou les modalités de publication, les taux ou indices issus de cette modification ou de cette substitution s'appliqueront de plein droit dans les mêmes conditions qu'indiquées aux présentes.

En cas de disparition ou de modification des taux ou indices de référence sans substitution de taux ou indices de même nature ou équivalent, le Prêteur proposera à l'Emprunteur des nouveaux taux ou indices, le montant des intérêts étant calculé sur la base de ces nouveaux taux ou indices dans les conditions prévues dans le Contrat de Prêt.

L'absence de réponse de l'Emprunteur dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la notification faite par le Prêteur de la proposition de nouveaux taux ou indices de référence, vaudra acceptation par l'Emprunteur des taux ou indices de remplacement. Les nouveaux taux ou indices de référence seront applicables aux intérêts dus par l'Emprunteur, dans les mêmes conditions que celles prévues au Contrat de Prêt, à compter de la première échéance suivant la disparition des taux ou indices conventionnels initiaux.

En cas de refus par l'Emprunteur de l'application des nouveaux taux ou indices de référence, refus qui devra être adressé par écrit au Prêteur dans le délai de 30 jours calendaires, à compter de la notification de la proposition de ce dernier, l'Emprunteur devra dans un délai de 10 jours calendaires rembourser le capital restant dû du Prêt, majoré des intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date de remboursement anticipé calculés sur la base du taux appliqué à la dernière échéance précédant la disparition ou la modification des taux ou indices.

Dans ce cas l'Emprunteur est redevable au Prêteur d'une indemnité calculée conformément aux dispositions de l'article intitulé « Remboursement anticipé du prêt » des Conditions Générales.

Article 13- Modalités de règlement

Pour être valablement libératoire, le remboursement et le paiement de toutes sommes dues par l'Emprunteur au Prêteur à raison du Contrat de Prêt devront être effectués par procédure de débit d'office auprès du comptable assignataire de l'Emprunteur dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Paraphes Emprunteur

Le prélèvement de l'échéance est effectué automatiquement à la date d'échéance par procédure de débit d'office.

Article 14- Intérêts de retard

Toute somme due en application du Contrat de Prêt en principal, intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires, non payée à bonne date porte intérêts de plein droit au taux du Prêt, majoré de 3 points.

Les intérêts se capitalisent chaque année à la date anniversaire de leur exigibilité conformément à l'article 1343-2 du Code civil.

Cette stipulation ne porte pas atteinte à la faculté du Prêteur de prononcer l'exigibilité anticipée prévue à l'article intitulé « Exigibilité anticipée » des Conditions Générales, et ne peut en aucun cas valoir accord de délai de règlement.

Article 15- Exigibilité anticipée

Le Prêteur pourra, par simple avis écrit à l'Emprunteur et sans mise en demeure préalable, exiger le remboursement immédiat de la totalité des sommes restant dues en capital, intérêts, commissions, frais, indemnités et accessoires au titre du Contrat de Prêt, dans les cas suivants :

- défaut de paiement, total ou partiel, à bonne date, de toute somme devenue exigible au titre du Contrat de Prêt ;
- inexécution de l'un quelconque des engagements pris par l'Emprunteur au titre du Contrat de Prêt ;
- falsification des documents ou faux documents fournis ayant concouru à l'octroi du ou des crédits consentis ;
- recours juridictionnel venant remettre en cause le Contrat de Prêt ;
- modification substantielle du statut de l'Emprunteur ;
- dissolution ou disparition de l'Emprunteur ;

L'ensemble des sommes ainsi devenues exigibles seront productives d'intérêt au taux du Prêt majoré de 3 points conformément à l'article intitulé « Intérêts de retard » des Conditions Générales à compter du jour de l'exigibilité anticipé et jusqu'à parfait paiement.

En sus des sommes indiquées ci-dessus :
- Si l'exigibilité anticipée est prononcée avant la mise à disposition des fonds, l'Emprunteur est redevable au Prêteur d'une indemnité égale au montant de la commission d'engagement indiquée aux Conditions Particulières.
- Si l'exigibilité anticipée est prononcée après la mise à disposition des fonds, l'Emprunteur est redevable au Prêteur d'une indemnité calculée conformément aux dispositions de l'article intitulé « Remboursement anticipé du prêt » des Conditions Générales.

Le Prêteur pourra également, dans les conditions susvisée, exiger le remboursement immédiat de la totalité des sommes restant dues en capital, intérêts, commissions, frais, indemnités et accessoires au titre du Contrat de Prêt, en cas d'annulation de la délibération de l'organe délibérant de l'Emprunteur ou de la décision de son organe exécutif autorisant le recours au Prêt et sa signature. Dans ce cas, l'Emprunteur ne sera tenu au paiement d'aucune indemnité et l'ensemble des sommes devenues exigibles seront productives d'intérêt au taux du Prêt.

Article 16- Déclarations et engagements de l'Emprunteur

16-1 L'Emprunteur déclare et garantit, à la date de la signature du Contrat de Prêt :

- qu'il dispose des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre du Contrat de Prêt et qu'il les comprend, les accepte et les assume ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis ;
- que ses comptes pour les exercices clos au 31 décembre et son budget primitif pour l'exercice en cours ont été préparés selon les règles généralement admises en matière de comptabilité publique et conformément aux dispositions légales et réglementaires qui

Paraphes Emprunteur

lui sont applicables et ne sont pas à la date de signature du Contrat de Prêt contestés par le Préfet ou par toute autre autorité compétente ;
- qu'aucune mesure, de quelque nature que soit, n'a été prononcée par le Préfet ou toute autre autorité à son encontre au motif de son insolvabilité actuelle ou potentielle, d'un incident de paiement ou d'un manquement à une quelconque obligation financière ;
- qu'aucune action en justice préjudiciable (ou qui risque d'être préjudiciable) à sa situation financière n'est engagée à son encontre ou risque de l'être ;
- qu'aucun fait ou évènement susceptible de constituer l'un quelconque des cas d'exigibilité tel que défini à l'article intitulé « Exigibilité anticipé » n'existe;

16-2 L'Emprunteur s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt :

- à ne pas utiliser les fonds empruntés dans l'objectif, partiel ou total, de commettre ou de favoriser, directement ou indirectement, un fait de corruption ou de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics ou de favoritisme, en France ou dans toute autre juridiction.
- à informer sans délai le Prêteur de la survenance ou de l'éventualité de tout évènement qui risquerait de remettre en cause la bonne exécution du Contrat de Prêt ou de tous cas d'exigibilité anticipée
- à présenter au Prêteur tous les ans l'ensemble des comptes de l'année précédemment écoulée, dans les plus brefs délais à compter de leur publication, ainsi que tout autre document ou information financière que le Prêteur pourrait être amené à lui demander.

Article 17- Impôts et taxes

L'Emprunteur prend à sa charge les impôts, droits et frais, présents et futurs, pouvant résulter du Contrat de Prêt et de sa gestion.

Article 18- Jour ouvré

Le terme "jour ouvré" utilisé dans le Contrat de Prêt s'entend comme un jour TARGET.

Par jour TARGET, il faut entendre tout jour entier où fonctionne le système TARGET (Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer) ou tout autre système de paiement qui s'y substituerait.

Article 19- Mobilisation - Cession – Transfert des droits

Le Prêteur pourra, dans les conditions prévues par la loi, mobiliser, céder ou transférer la ou les créances résultant du Contrat de Prêt à un tiers et notamment à une société de crédit foncier régie par les dispositions des articles L.513-2 et suivants du Code Monétaire et Financier ou à un fond d'investissement relevant de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (FIA) régie par les dispositions des articles L.214-24 et suivants du Code Monétaire et Financier;

La mobilisation, la cession ou le transfert susvisé n'entrainera aucune charge supplémentaire pour l'Emprunteur qui en sera informé par simple lettre.

En outre, il est convenu entre les Parties que la transmission du patrimoine du Prêteur à une société nouvelle ou déjà existante par l'effet d'une fusion, scission ou d'un apport partiel d'actifs, entrainera transmission à la société nouvelle ou déjà existante des droits et obligations au titre du Contrat de Prêt.

L'Emprunteur ne pourra pas céder ou transférer ses droits et obligations découlant du Contrat de Prêt, sans avoir recueilli au préalable l'accord du Prêteur sauf substitution de plein droit de l'Emprunteur prévue par la loi en cas de transfert ou de modification de ses compétences.
Dans ce dernier cas, l'Emprunteur devra en informer le Prêteur dans les plus brefs délais.

Article 20- Recouvrement de la créance

Paraphes Emprunteur

Tout ou partie du recouvrement des sommes dues par l'Emprunteur au Prêteur en principal, intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires, au titre du Contrat de Prêt, pourra être confié par le Prêteur à un établissement de crédit ou à la Caisse des Dépôts et Consignations, dès lors que l'Emprunteur en a été informé par lettre simple.

Article 21- Circonstances exceptionnelles ou nouvelles - Imprévision

Les conditions de rémunération du Prêteur au titre du Contrat de Prêt ont été fixées en fonction de la réglementation actuelle applicable aux crédits et compte tenu des données juridiques, fiscales et monétaires en vigueur à la date de signature du Contrat de Prêt.
Si à la suite de la survenance de circonstances nouvelles, telles que l'adoption ou la modification de dispositions législatives ou réglementaires, ou d'une décision du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (C.C.L.F) ou de toute autre autorité monétaire, fiscale ou autre, le Prêteur était soumis à une mesure entraînant une charge quelconque au titre du Contrat de Prêt (tels que par exemple, des réserves obligatoires, des ratios prudentiels plus sévères), ayant pour effet d'augmenter pour le Prêteur le coût du financement de son engagement au titre du Contrat de Prêt ou de réduire la rémunération nette qui lui revient, le Prêteur en avisera l'Emprunteur.

Cet avis contiendra le montant estimatif de l'augmentation de coût ou de réduction de rémunération nette en résultant pour le Prêteur et une proposition d'indemnisation correspondante, ainsi que tous les documents attestant de l'adoption ou de la modification des dispositions légales ou réglementaires susvisées, étant entendu qu'aucune disposition des présentes n'imposera au Prêteur de divulguer des informations présentant un caractère confidentiel pour lui.

Les Parties se consulteront alors dans les meilleurs délais et rechercheront de bonne foi une solution qu'elles puissent accepter.

Faute d'accord sur une solution dans un délai de 60 (soixante) jours calendaires suivant la réception par l'Emprunteur de l'avis visé ci-dessus, l'Emprunteur pourra effectuer le choix suivant :

- Prendre en charge intégralement au lieu et place du Prêteur l'incidence des charges nouvelles, et ce à compter de la date à laquelle ces charges sont survenues, de telle sorte que la rémunération nette du Prêteur soit rétablie à son niveau antérieur.
- Rembourser par anticipation la totalité du capital, des intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires restant dus. dans les conditions fixées par l'article intitulé « Remboursement anticipé du Prêt » des Conditions Générales.

Les Parties déclarent accepter d'assumer tout risque de survenance d'un changement de circonstance imprévisible lors de la conclusion du Contrat de Prêt et rendant son exécution excessivement onéreuse pour l'un d'entre eux. En conséquence, elles renoncent expressément à se prévaloir des articles 1195 du Code civil.

Article 22- Absence de renonciation aux droits

Le fait pour le Prêteur de ne pas exercer, ou de tarder à exercer l'un quelconque des droits qu'il tient du Contrat de Prêt ou de la loi, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation aux droits dont il s'agit.
Les droits stipulés dans le Contrat de Prêt ne sont pas exclusifs de tous les autres droits prévus par la loi avec lesquels ils se cumulent.

Article 23- Notification

Sauf dispositions contraires prévues dans le Contrat de Prêt, toute communication, demande ou notification effectuée en vertu du Contrat de Prêt est valablement réalisée si elle est adressée, par email ou télécopie suivie d'une lettre, à l'une ou l'autre des Parties aux adresses indiquées aux Conditions Particulières.

La date de réception des communications, demandes ou notifications est la date de réception de l'email ou de la télécopie adressé à l'une des Parties par l'autre.

Paraphes Emprunteur

PM

Article 24- Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat de Prêt, les Parties font élection pour leur domicile en leurs sièges sociaux respectifs indiqués page n°1 du présent contrat.

Article 25- Attribution de compétence

Le Contrat de Prêt est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat de Prêt, les Parties chercheront à trouver de bonne foi une solution.
A défaut, les Parties porteront le contentieux devant les juridictions compétentes.

Article 26- Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de la relation entre les Parties, le Prêteur recueille et traite des données à caractère personnel concernant l'Emprunteur et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (représentant légal, contact désigné,...).
Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont dispose l'Emprunteur sur ses données figurent dans la Notice d'information du Prêteur sur le traitement des données à caractère personnel.
Cette Notice est portée à la connaissance de l'Emprunteur lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le site internet du Prêteur « https://www.caisse-epargne.fr/normandie/secteur-public » ou en obtenir un exemplaire auprès de son chargé d'affaires. Le Prêteur communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Article 27- Secret professionnel

Le Prêteur est tenu au secret professionnel conformément à l'article L.511-33 du Code monétaire et financier.
Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale et des douanes, de la Banque de France, des organismes de sécurité sociale (dans les conditions prévues par les articles L.114-19 à L.114-21 du Code de la sécurité sociale) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, des commissions d'enquête parlementaires. Il est en outre levé à l'égard des informations requises pour l'application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales (article 1649 AC du Code général des Impôts).
Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément à l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier, le Prêteur peut partager des informations confidentielles concernant l'Emprunteur avec les personnes ci-après visées et notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :
- avec des entreprises de recouvrement,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles,
- lors de l'étude ou de l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations concernant ses clients, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que le Prêteur,
- avec des entreprises tierces en cas de cession de créances.

Paraphes Emprunteur

PM

FAIT EN AUTANT D'EXEMPLAIRES ORIGINAUX QUE DE PARTIES

L'Emprunteur reconnait avoir pris connaissance et accepté les Conditions Particulières, les Conditions Générales et les Annexes.

A Bois Guillaume, le 13 janvier 2020

Pour la Caisse d'Epargne Normandie

en qualité de Prêteur

DIRECTION SUPPORT ET PRESTATIONS CLIENTS

A. Bayard

Agnès BAYARD, Directrice

A Dives Sur Mer, le 14 Janvier 2020

Pour

en qualité d'Emprunteur

(Nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Le Maire
Pierre MOURARET

Paraphes Emprunteur

PM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX
Pôle développement territorial
et cohésion sociale
Affaire suivie par : Laurence AMELINE et Caroline VAVASSEUR
Tél : 02.31.31.81.98 – 02.31.31.81.93
laurence.ameline@calvados.gouv.fr
caroline.vavasseur@calvados.gouv.fr

Lisieux, le 20 juin 2017

La Sous-Préfète de Lisieux

à

Monsieur le Maire de DIVES-SUR-MER

3875
REÇU le
20 JUIN 2017
Rép: _____

OBJET : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vous avez présenté une demande de subvention pour le projet suivant :

- travaux d'extension en vue d'un regroupement de deux écoles à Hastings.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette opération fait l'objet d'une inscription sur le programme de répartition de la DETR pour l'exercice 2017, dans les conditions ci-après :

- dépense subventionnable (montant HT) : 553 860,00 € → Reçu de la Préfecture en 2015 = 49 847 €
- subvention (au taux de 30 %) : 166 158,00 €

RAR en 2015 = 116310 €

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un extrait de l'arrêté attributif de subvention correspondant.

Cette subvention sera versée pour 30 % du montant prévisionnel au début des travaux, sur production de la déclaration de commencement d'exécution du chantier, qui devra être retournée en sous-préfecture de Lisieux.

Des acomptes, à hauteur de 80 % de la subvention, pourront être versés au fur et à mesure des mandatements effectués par votre collectivité, dès lors que ceux-ci auront dépassé le montant de l'avance, le solde ne pouvant être versé qu'à la fin déclarée des travaux (selon le modèle de déclaration ci-joint). Les factures devront être transmises en un seul exemplaire recto verso, accompagnées de l'état récapitulatif des dépenses, visé par le trésorier et le maître d'ouvrage, dont le modèle est également joint au présent courrier.

Je vous rappelle que **l'exécution de ce projet doit commencer dans les deux ans** à compter de la présente notification et que vous disposez de quatre ans pour le terminer. J'appelle cependant votre attention sur la nécessité de **me faire part de tout éventuel abandon avant la fin de l'exercice en cours** soit, au plus tard, le 30 novembre 2017, **ainsi que de toute revue à la baisse du coût du projet,** pouvant générer des reliquats sur ce même exercice qui pourront ainsi être redistribués.

Hélène COURCOUL-PETOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CALVADOS

Préfecture

Direction
de la coordination et des
collectivités locales

Bureau
du contrôle budgétaire et des
finances locales
ER

ARRETE PORTANT REPARTITION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'EXERCICE 2017

LE PREFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée notamment par la loi n° 95-1346 du 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996 et la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours de l'État aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales ;

VU le décret n° 85-1510 du 31 décembre 1985 relatif à la dotation globale d'équipement des communes, des départements métropolitains, modifié notamment par le décret n° 96-463 du 28 mai 1996 ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2,

VU l'article 179 de la loi de finances pour 2011, portant création la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et définissant ses modalités de gestion et d'attribution,

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 fixant la composition de la commission consultative des élus chargée de fixer les catégories prioritaires et les taux de subvention en vue de la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 arrêtant la liste des catégories d'opérations subventionnables pour 2017 et les taux minima et maxima des subventions,

VU les dossiers de demande de subvention présentées par les collectivités locales,

SUR la proposition du Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : La dotation d'équipement des territoires ruraux est répartie, pour un montant de 14 921 721 € entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La subvention sus-mentionnée est imputable sur les crédits inscrits au chapitre 0119 article 02 du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 2017.

Article 3 : Les crédits de paiement correspondant à la subvention seront versés pour 30 % du montant prévisionnel au commencement des travaux et pour le reste au fur et à mesure des justifications d'exécution produites, le montant de l'avance et des acomptes ne pouvant dépasser 80 % du montant de la subvention accordée.

Article 4 : En application des dispositions de l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales, si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté, l'opération au titre de laquelle la subvention a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, cette subvention sera déclarée caduque.

Article 5 : En application des dispositions de l'article R 2334-29 du code général des collectivités territoriales, à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération, celle-ci sera considérée comme terminée. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

Article 6 : En application des dispositions de l'article R 2334-31 du code général des collectivités territoriales, le changement d'affectation de l'investissement subventionné avant l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date d'achèvement de l'opération est soumis à autorisation préfectorale sollicitée par le bénéficiaire de la subvention. En l'absence d'autorisation, le remboursement de la subvention sera demandé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, les sous-Préfets d'arrondissement, le directeur régional des finances publiques de Normandie les maires des communes et présidents des établissements de coopération intercommunale concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 16 JUIN 2017

Le Préfet,

Laurent FISCUS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE EN DATE DU 16 JUIN 2017

ANNEXE A L'ARRETE PORTANT REPARTITION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

EXERCICE 2017

COLLECTIVITE : DIVES-SUR-MER

NATURE DES TRAVAUX : 2016, extension en vue d'un regroupement 2 écoles à Hastings

MONTANT DES TRAVAUX (HT) : 553 860,00 €

TAUX : 30 %

MONTANT DE LA SUBVENTION: 166 158,00 € → Rap de la Préfecture

en 2019 : 49847 €

RAR 2019 = 116310 €

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX
Pôle Développement territorial
et Cohésion sociale

Affaire suivie par
Laurence AMELINE et Caroline VAVASSEUR
Tél : 02 31 31 81 98 / 81 93
sp-lisieux-dev-territorial@calvados.gouv.fr

LISIEUX, le 14 septembre 2018

LE SOUS-PRÉFET DE LISIEUX

A

Monsieur le Maire de DIVES-SUR-MER

Objet : Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2018.

P.J. : arrêté

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté DSIL « grandes priorités » signé le 28 août 2018, vous accordant une aide financière de 39 200,00 € correspondant à un taux de 20,22 % de la dépense prévisionnelle subventionnable pour le financement du projet de réaménagement de la mairie (référence n° 141060).

J'appelle votre attention sur le fait qu'en renouvelant son engagement au soutien des investissements des collectivités locales, l'objectif de l'Etat est d'obtenir un effet significatif sur l'investissement public et donc, sur l'activité des entreprises et sur l'emploi. Il importe, comme vous vous y êtes engagé, que ces crédits soient consommés sans tarder.

Je vous invite donc à me faire parvenir dans le meilleurs délais vos demandes de paiement, accompagnées des factures acquittées et des imprimés dûment complétés.

Les imprimés de déclaration de commencement d'exécution et de fin d'exécution ainsi que l'état récapitulatif des dépenses sont à votre disposition sur notre site internet :

www.calvados.gouv.fr (rubrique : Politiques publiques – collectivités locales – finances locales - DSIL)

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la subvention accordée n'est pas forfaitaire, son montant définitif sera calculé au prorata du coût réel (HT) de l'opération et ne pourra en aucun cas être supérieur au montant attribué.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif et votre diligence.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet,

Patrick VENANT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Pôle Politiques Publiques
Mission Politiques Contractuelles et Européennes

Arrêté n°141060 portant attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - Exercice 2018
Grandes Priorités
Commune de DIVES SUR MER

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2334-42 et R2334-39 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n°2018-428 du 1er juin 2018 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités locales ;

Vu la note d'information NORT : INTB11804486J du 07 mars 2018 relative à la Dotation de soutien à l'investissement public local, exercice 2018 et ses 3 annexes

Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 21 mars 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

Article 1er — Le montant de l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local attribuée à **la commune de Dives sur Mer** pour le projet de **réaménagement de la mairie**, est fixé à **39 200€**, représentant **20,22%** d'une dépense éligible de 193 844,24€ HT. Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est fixé comme suit :
- date de commencement d'exécution : septembre 2018
- date d'achèvement : janvier 2019

Article 2 — Cette subvention sera imputée sur le programme de l'Etat n°119 dont les références sont les suivantes :

UO	SGAR Normandie
DOMAINE FONCTIONNEL	0119-01-07
CENTRE FINANCIER	0119-C001-DR76
ACTIVITE	0119010101A7

Article 8 — Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de l'arrêté préfectoral sont : le présent document ainsi que les annexes financière et technique de l'opération.

Article 9 — La préfète de région et la directrice régionale des finances publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 28 Août 2018

La Préfète,
Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Notice explicative
(au besoin, vous pouvez ajouter des pages pour développer la présentation du projet)

La Commune de Dives-sur Mer souhaite procéder à un réaménagement des locaux de la Mairie afin :

- ➢ d'opérer leur mise en conformité ERP,
- ➢ de les rendre plus économes sur le plan énergétique.

L'opération est décrite dans la notice qui est annexée à la présente demande de subvention au titre de la DETR et du DSIL

☐ Actions en faveur du développement durable

Rénovation thermique et mise aux normes :

- ✓ remplacement de toutes les fenêtres de la Mairie par des fenêtres double vitrage,
- ✓ installation d'éclairage LED pour réduire les consommations d'électricité,
- ✓ suppression des chauffages d'appoint électrique.

☐ Actions en faveur de l'emploi (création d'emplois)

Néant

☐ Intérêt intercommunal

Projet inscrit dans un contrat de ruralité : ☐ OUI x NON

Projet inscrit dans un autre dispositif partenarial (contrat de territoire signé avec le département, schéma d'accessibilité aux services publics, etc...) :

Néant

☐ Impact sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité

Application de l'article D1611-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est obligatoire pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils fixés par la loi (rapporté aux recettes réelles de fonctionnement - RRF) :
- collectivités de moins de 5 000 habitants : coût du projet supérieur à 150% des RRF
- collectivités de 5 000 à 14 999 habitants : coût du projet supérieur à 100 % des RRF
- collectivités de 15 000 à 49 999 habitants : coût du projet supérieur à 75 % des RRF
- collectivités de 50 000 à 400 000 habitants : coût du projet supérieur à 50 % des RRF
- collectivités de plus de 400 000 habitants : coût du projet supérieur à 25 % des RRF

Le cas échéant, l'étude d'impact doit être présentée à l'assemblée délibérante avec la présentation du projet, lors du débat d'orientation budgétaire, d'une décision budgétaire ou d'une demande de financement.

Indiquez le montant total des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 7 895 191 € (CA 2017)€ (exercice budgétaire en cours ou, à défaut, le précédent)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX
Pôle Développement territorial
et Cohésion sociale

Affaire suivie par :
Laurence AMELINE et Caroline VAVASSEUR
Tél : 02.14.47.60.57 / 60.58
sp-lisieux-dev-territorial@calvados.gouv.fr

LISIEUX, le 09/05/2019

Le Sous-préfet de LISIEUX

A

Monsieur le Maire de DIVES-SUR-MER

Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2019
P.J. : extrait de l'arrêté préfectoral n° DCL-BCBFL-19-066 portant attribution de subventions DETR pour l'exercice 2019.

Vous avez présenté une demande de subvention sur la thématique « 7 - EQUIPEMENTS SPORTIFS » pour le projet suivant :

– « Construction d'un vestiaire pour le terrain des sports de l'école », dont le début des travaux est programmé en juin 2019.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette opération a été retenue pour bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2019, dans les conditions ci-après :

– dépense subventionnable prévisionnelle retenue (montant HT) : 100 656,75 € HT

– subvention (au taux de 20 %) : 20 131,35 €

La subvention n'est pas forfaitaire. Le montant définitif versé est calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté préfectoral au montant hors taxes de la dépense réelle éligible, plafonnée au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un extrait de l'arrêté DCL-BCBFL-19-066 attributif de subvention correspondant.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales, le commencement d'exécution devra intervenir dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent courrier. La déclaration de commencement d'exécution devra être retournée à la sous-préfecture sous le présent timbre, au commencement des travaux. Vous pourrez, dès lors, recevoir une avance correspondant à 30 % du montant de la subvention.

Des acomptes à hauteur de 80 % pourront être versés au fur et mesure des mandatements effectués par votre collectivité, dès lors que ceux-ci auront dépassé le montant de l'avance. Les factures devront être transmises **en un seul exemplaire recto verso, accompagnées d'un état récapitulatif des dépenses, visé par le trésorier et le maître d'ouvrage**. La demande du solde sera accompagnée de l'attestation d'achèvement de l'opération.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX
Pôle Développement territorial
et Cohésion sociale

Affaire suivie par :
Laurence AMELINE et Caroline VAVASSEUR
Tél : 02.14.47.60.57 / 60.58
sp-lisieux-dev-territorial@calvados.gouv.fr

LISIEUX, le 09/05/2019

Le Sous-préfet de LISIEUX

A

Monsieur le Maire de DIVES-SUR-MER

Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2019
P.J. : extrait de l'arrêté préfectoral n° DCL-BCBFL-19-066 portant attribution de subventions DETR pour l'exercice 2019.

Vous avez présenté une demande de subvention sur la thématique « 4B - EQUIPEMENTS SCOLAIRES - Autres travaux et équipements » pour le projet suivant :

– « Réfection du revêtement de sol de la salle de restauration du restaurant scolaire Guy MOQUET », dont le début des travaux est programmé en juillet 2019.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette opération a été retenue pour bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2019, dans les conditions ci-après :

– dépense subventionnable prévisionnelle retenue (montant HT) : 32 048,00 € HT

– subvention (au taux de 30 %) : 9 614,40 €

La subvention n'est pas forfaitaire. Le montant définitif versé est calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté préfectoral au montant hors taxes de la dépense réelle éligible, plafonnée au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un extrait de l'arrêté DCL-BCBFL-19-066 attributif de subvention correspondant.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales, le commencement d'exécution devra intervenir dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent courrier. La déclaration de commencement d'exécution devra être retournée à la sous-préfecture sous le présent timbre, au commencement des travaux. Vous pourrez, dès lors, recevoir une avance correspondant à 30 % du montant de la subvention.

Des acomptes à hauteur de 80 % pourront être versés au fur et mesure des mandatements effectués par votre collectivité, dès lors que ceux-ci auront dépassé le montant de l'avance. Les factures devront être transmises **en un seul exemplaire recto verso, accompagnées d'un état récapitulatif des dépenses, visé par le trésorier et le maître d'ouvrage**. La demande du solde sera accompagnée de l'attestation d'achèvement de l'opération.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CALVADOS

SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX

Pôle Développement territorial
et Cohésion sociale

Affaire suivie par
Laurence AMELINE et Caroline VAVASSEUR
Tél : 02 31 31 81 98 / 81 93
sp-lisieux-dev-territorial@calvados.gouv.fr

LISIEUX, le 14 juin 2018

LE SOUS-PREFET DE LISIEUX

A

Monsieur le Maire de DIVES SUR MER

Objet – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vous avez présenté une demande de subvention sur la thématique « ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS PUBLICS » pour le projet suivant :

- Réaménagement des locaux de la mairie (accessibilité – rénovation thermique), dont le début des travaux est programmé en 2ème trimestre 2018

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette opération a été retenue pour bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2018 dans les conditions ci-après :

- Dépense subventionnable prévisionnelle retenue (montant HT) : 140 344,24 € € HT

- Subvention (au taux de 30 %) : 42 103,27 € €

La subvention n'est pas forfaitaire. Le montant définitif versé est calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté préfectoral au montant hors taxes de la dépense réelle éligible, plafonnée au montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un extrait de l'arrêté DCL-BCBFL-18-126 du 12 juin 2018 attributif de subvention correspondant.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales, le commencement d'exécution devra intervenir dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent courrier. La déclaration de commencement d'exécution devra être retournée à la sous-préfecture sous le présent timbre, au commencement des travaux. Vous pourrez, dès lors, recevoir une avance correspondant à 30 % du montant de la subvention.

Des acomptes à hauteur de 80 % pourront être versés au fur et mesure des mandatements effectués par votre collectivité, dès lors que ceux-ci auront dépassé le montant de l'avance. Les factures devront être transmises **en un seul exemplaire recto verso, accompagnées de l'état récapitulatif des dépenses ci-joint, visé par le trésorier et le maître d'ouvrage.** La demande du solde sera accompagnée de l'attestation d'achèvement de l'opération.

Tous les documents afférents à la dotation d'équipement des territoires ruraux sont téléchargeables via le site de la préfecture (version en vigueur au moment de la demande), à l'adresse suivante : www.calvados.gouv.fr / Politiques publiques / Collectivités locales / Finances locales / Dotation d'équipement des territoires ruraux :

- déclaration de commencement d'exécution
- attestation d'achèvement de l'opération
- état récapitulatif des dépenses acquittées

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet,

Patrick VENANT

24, BOULEVARD CARNOT - B.P. 77221 14107 LISIEUX CEDEX
Téléphone : 02.31.31.66.00 – Télécopie : 02.31.31.00.18
sp-lisieux@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

39.
REÇU le
- 3 JAN. 2018
Rép:

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques Publiques
Mission Politiques Contractuelles et
Européennes

ROUEN, LE 07 DEC. 2017

CONVENTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Reçu de la Préfecture en 2018
1019,00 €
RAR 2019 ⇒ 19368 €

Enveloppe : n°1 Grandes priorités
Montant : 20 388,80 €
Imputation budgétaire : BOP 119
Ordonnateur de la dépense : Préfecture de la Région Normandie
Comptable assignataire : Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

CONVENTION
N° Enregistrement : 141039

entre l'Etat, représenté par **la Préfète de la Région Normandie**,

et **la commune de DIVES SUR MER**

représentée par **Monsieur Pierre MOURARET, Maire**

Vu l'article 141 de la loi de finances pour 2017,
Vu le Décret 99-1060 du 16 décembre 1999,
Vu la circulaire NOR ARCC1702408J du 24 janvier 2017,
Vu la demande du Maître d'Ouvrage en date du 24/02/2017,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 - Le titulaire s'engage, avec la participation financière de l'Etat, à mettre en œuvre les actions inscrites au programme décrit dans la note technique et financière ci-jointe.

1.2 - Ce programme a pour objet :

Sécurisation des abords et rénovation thermique de l'école maternelle Hastings.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AIDE DE L'ETAT :

Le montant de l'aide financière de l'Etat est fixé à 20 **388,80 €**, représentant 19,96 **%** d'une dépense éligible de **102 156,68 € HT**

Ce montant est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

ARTICLE 3 - MODALITES DE VERSEMENT :

Après signature de la présente convention, les sommes seront versées, sous réserve de la disponibilité immédiate des crédits, sur le compte :

Banque : Trésorerie de Cabourg

Code banque : **30001** - Code Guichet : **00244** – N° Compte : **D1410000000** – Clé RIB : **09**

3-1 : Le paiement des sommes dues s'effectue de la façon suivante :

- Versement à signature de la présente convention (5%) : 1 019,44 €
- Versement(s) intermédiaire(s) : dans la limite de 80% de la subvention maximale, soit 15 291,60 €
- Solde : 20% minimum, soit 4 077,76 €, en fin d'opération

3-2 : Le(s) versement(s) intermédiaire(s) seront subordonnés à la production :

- d'un compte rendu d'avancement du programme établi par le titulaire, attestant que l'état d'exécution du programme est conforme aux engagements contractuels ;
- d'un état récapitulatif des dépenses effectuées au titre de la convention et de ses avenants le cas échéant, établi et signé par le titulaire ;

Le titulaire adresse au moins une fois par an, au service instructeur, une demande de paiement comprenant également les factures acquittées par le fournisseur, ou documents de valeur probante équivalente, justifiant les dépenses effectuées.

Le montant de chacun de ces versements sera calculé par application du taux d'aide indiqué à l'annexe financière aux dépenses justifiées et conformes au programme, tel que défini dans les annexes techniques et financières.

3-3 : Le versement du solde est subordonné à la production :

- d'un rapport final d'exécution de la totalité du programme aidé, établi par le titulaire attestant que l'ensemble du programme a été réalisé conformément aux engagements contractuels ;
- d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses effectuées et acquittées au titre de la convention, établi et signé par le titulaire.

Le titulaire adresse au service instructeur l'ensemble des factures acquittées par le fournisseur, ou document de valeur probante équivalente, justifiant les dépenses effectuées.

Le rapport final d'exécution de la totalité du programme aidé et l'état récapitulatif des dépenses doivent, sous peine de résiliation, parvenir au service dans un délai de 6 mois après la date de fin de programme.

Cette subvention ne fera l'objet d'aucune révision dans le cas où la dépense réelle serait supérieure à la dépense prévisionnelle.

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION :

La convention prend fin lorsque le titulaire a satisfait aux obligations de l'article 1, et éventuellement des articles 5 et 6 de la présente convention.

Le bénéficiaire devra, avant expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, justifier du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. A défaut de satisfaire à cette obligation, la caducité de la présente décision pourra être constatée.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme étant terminée, elle est alors liquidée selon les termes des articles 2 et 3 de la présente convention.

ARTICLE 5 - CONTRÔLE :

5.1 - L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, aux frais du titulaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration, les travaux et dépenses effectués au titre de l'action aidée.

5.2 - Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles prévus aux articles 3,4 et au présent article en ne fournissant pas dans les délais prescrits les documents prévus, le versement de la subvention sera interrompu.

5.3 - Toute modification importante dans l'exécution de l'action, matérielle ou financière, doit être acceptée par l'administration et faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 - REVERSEMENT, RESILIATION :

6.1 - En cas de non exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'action visée au sous-article 1.1, la Préfète de Région se réserve le droit, après avoir entendu les dirigeants de l'organisme titulaire, de mettre fin à l'aide de l'Etat.

6.2 - Au cas où les contrôles prévus à l'article 5 feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées à des fins autres que celles prévues au sous-article 1.1, la Préfète de Région exigera le reversement des sommes indûment perçues par le titulaire de la convention.

6.3 - Le reversement total ou partiel ou l'interruption du versement peut être décidé par la Préfète de Région, à la demande du titulaire, lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action prévue et sollicite la résiliation de la convention.

6.4 - Les reversements sont effectués par le titulaire dans le mois qui suit la réception du titre de perception émis par l'Etat.

ARTICLE 7 - PUBLICITE :

Cette opération faisant l'objet d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le maître d'ouvrage s'engage à indiquer de façon visible et explicite la participation de l'Etat par une publicité appropriée : "Opération soutenue par l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local" dans une présentation identique à celle des autres aides financières.

ARTICLE 8 - PIECES CONTRACTUELLES :

Les pièces constitutives de la convention sont :

- le présent document,
- l'annexe financière et technique de l'opération.

Fait à ROUEN, le 07 DEC. 2017

Le Contractant,
Le Maire
MOURARET

La Préfète,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Stanislas HESSE

PREFECTURE DU CALVADOS
12 DEC. 2017
COURRIER

Note de synthèse

2. ***Budget Primitif 2020***

I. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Dives-sur-Mer, elle est disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées prévues par la commune pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Après son vote, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et il sera consultable sur le site internet de la ville.

II. Eléments de contexte et priorités du budget :

Le budget primitif 2020 de la Commune de Dives-sur-Mer se caractérise par :

- une reconduction des taux d'imposition à leur niveau 2019 (pas d'augmentation de la fiscalité communale),
- une stabilité de la masse salariale,
- une volonté de contenir les dépenses à caractère général,
- un maintien des subventions aux associations à leur niveau 2019 et par quelques ajustements de celles-ci,
- la confirmation d'un programme d'investissement sur des équipements structurants pour la ville.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la Collectivité.

III. La section de fonctionnement :

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre de loisirs, restaurant scolaire, garderie, location de salles…), aux impôts locaux et dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers) et droits de place (marchés…).

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent **7 678 831 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 52.09 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent ***7 468 653 €.***

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

La Commune poursuit ses efforts pour une bonne maitrise de ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un bon niveau de services à la population.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment identiques à celles de 2019 (7 445 902 €).

Dépenses en €	BP 2019	BP 2020
Dépenses courantes	1 978 100,00	1 978 000,00
Dépenses de personnel	4 000 000,00	4 000 000,00
Atténuations de recettes	29 989,00	41 200,00
Autres dépenses de gestion courante	1 200 813,00	1 225 913,00
Dépenses financières	137 415,91	126 540.41
Charges exceptionnelles	7 000,00	7 000,00
Dépenses imprévues	90 000,00	90 000,00
Total dépenses réelles	**7 443 317.91**	**7 468 653.41**
Ecritures d'ordre entre sections	1 324 742.60	1 466 288.88
TOTAL	***8 768 060.51***	***8 768 060,51***

Les quatre principaux types de recettes de la Commune sont :

1. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population,
2. Les impôts et les taxes,
3. Les dotations versées par l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement,
4. Les loyers des immeubles communaux et droits de places (autres recettes de gestion courante).

Sur la base des taux suivants : Taxe foncière (bâti) 28,44 % et Taxe foncière (non bâti) le produit attendu est de **2 302 345 €** (pour mémoire le produit était de **2 199 172** € en 2019)

Cette progression est à la fois liée à la revalorisation des bases fiscales qui sont indexées sur l'inflation et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Pour rappel, et pour la première fois la Conseil municipal ne vote plus le taux de taxe d'Habitation. La compensation versée par l'Etat est fixée sur le taux voté en 2017. Toutefois, il est à noter que l'élargissement des bases est pris en compte en 2020.

Recettes en €	BP 2019	BP 2020
Atténuation de dépenses	32 000,00	27 000,00
Recettes des services	295 000,00	246 000,00
Impôts et taxes	5 559 869,00	5 673 155,00
Dotations et participations	1 579 027,00	1 582 676,00
Autres recettes de gestion courante	506 000,00	150 000,00
Total des recettes réelles	7 971 896	7 678 831.00
Résultat reporté	741 894.51	1 192 110,68
Recettes d'ordre de fonctionnement	54 270.00 €	64 000,00
TOTAL DES RECETTES	***8 799 941,26***	***8 934 941.69***

c) La fiscalité :

les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 à leur niveau 2019 :

- Taxe sur le foncier bâti : 28,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,13 %.

Le produit de la fiscalité locale qui sera perçu en 2019 par la Commune est estimé à 2 302 345 €

Le montant compensé pour la suppression programmée de la TH est 985 244 et le montant des allocations compensatrices + Garantie individuelle de ressources (GIR) à 153 668 €.

IV. La section d'investissement :

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses à caractère exceptionnel. ***L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la Commune.***

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions pour l'extension et la rénovation de l'école Hastings, la restructuration des locaux de la Mairie, la réhabilitation du Beffroi…).

b) Les principaux projets prévus au budget de l'année 2020 sont les suivants :

Programme d'investissement :

En investissement la priorité sera de mener à leur terme les opérations en cours tout en préparant l'avenir

1) Mairie rénovation des locaux en cours (332 000 €),
2) Beffroi lancement des travaux à l'automne 2020 pour un montant de 1331 000 €,
3) Une nouvelle tranche de voirie sera lancée pour la fin de l'année 2020,
4) Extension du cimetière ; étude technique et préparation de la consultation d'entreprises, (100 000 €),
5) Consultation de la maitrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de maison bleue (50 000 €),
6) Centre technique municipal. Le bâtiment SMS est acheté avec le concours de l'EPF de Normandie. Fin 2020, réaliser les études nécessaires à sa transformation (50 000 €),
7) Terrain de sport : réalisation d'un vestiaire pour le club d'athlétisme, (110 000 €),
8) Acquisition d'un véhicule électrique pour le service propreté (31 300), acquisition d'un nouveau véhicule avec une benne basculante. (45 000 €),
9) Installation d'un nouveau sanitaire public automatique (square Lenormand 45 000 €),
10) Acquisition d'un aspirateur de voirie électrique (17 000 €),
11) Renouvellement du parc informatique et changement serveur (28 000 €),
12) Sol restaurant scolaire (31 000 €),
13) Changement site internet et du tableau lumineux (38 000 €),
14) Ecoles et jeunesse acquisitions diverses (25 000 €),
15) Mobilier urbain (6 000 €).

La section d'investissement s'équilibre à ***3 852 188.08€***, dépenses et recettes.

Le financement est assuré comme suit :

- Subventions 27.76 %
- Recettes propres de la commune et FCTVA 62.14 %
- Emprunts : 10.10 %

c) Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **377 200 €.**

Encours de la dette :

Année	*Encours Kg €*	*Annuité Kg €*	*Capital Kg €*	*Intérêts Kg €*
2017	3 973	456	320	136
2018	3 653	432	288	125
2019	3 853	490	352	138
2020	4 563	503	377	126
2021	4 188	500	385	115
2022	3 802	497	395	102
2023	3 406	437	349	86
2 024	3 157	369	291	78

2019	Commune	Département	Région	National
Encours € par habitant	647	745	909	849

Il montera en 2020 à 767 € par habitant en y incluant l'emprunt de 1 063 M€.

L'encours de la dette demeure donc à un niveau inférieur aux Communes de notre strate à l'échelon départemental et régional.

La baisse de l'annuité à partir de 2023, l'étalement de la réalisation du programme d'investissement sur les exercices 2019 à 2022. La commune garde par conséquent des marges de manœuvre pour les années à venir.

Ratios :

Exercice		2017	2018	2019
Capacité de désendettement		5,17 ans	6,04	3.81
Taux d'endettement		47,1 %	49,77%	46.37%
Annuité/recettes de fonctionnement		5,8 %	5,6 %	5.83%

CAF Brut	459 919,13	687 663,58	637 398,35	1 011 601,40
CAF Net	147 854,95	367 399,21	337 568,20	658 855,39

3. *Vote des taux d'imposition*

L'évolution des bases fiscales en € a été la suivante :

	2019	*2020*
Taxe foncière (bâti)	7 645 187	8 007 000
Taxe foncière (non bâti)	72 901	73 700

Le produit à taux constants :

Sur la base des taux suivants : Taxe foncière (bâti) 28,44 % et Taxe foncière (non bâti) le produit attendu est de **2 302 345** € (pour mémoire le produit était de **2 199 172** € en 2019)

Cette progression est à la fois liée à la revalorisation des bases fiscales qui sont indexées sur l'inflation et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Taxe d'habitation (compensation de l'Etat) : 10,13 %,

	2019	*2020*
Taxe d'habitation	9 354 021	9 726 000

Compensation versée par l'Etat en 2020 : ***985 244 €***

Dans le cadre des orientations budgétaires 2020, la proposition a été faite de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020 et de les reconduire à leur niveau 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération.

VILLE DE DIVES-SUR-MER
BUDGET PRIMITIF 2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice ...29...
Nombre de membres présents ...26...
Nombre de suffrages exprimés ...29 26...
VOTES : Pour ...26...
Contre ...3...
Abstentions ...0...

Date de convocation : 18/06/2020

Présenté par le Maire,

A Dives-sur-mer, le 25/06/2020

~~Le Maire,~~

MAIRIE DE DIVES-SUR-MER 14160 Calvados

10 JUIL. 2020

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Dives-sur-mer, le 25/06/2020

Les membres de l'assemblée délibérante,

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de la publication le

A Dives-sur-mer, le